

CIRCUIT

Magazine d'information sur la langue et la communication

Numéro 53, automne 1996



L'Homo otiaqus ou le nouveau professionnel de la traduction



Ordre des traducteurs
et interprètes agréés du Québec



Responsable du secteur *Communication*, OTIAQ
Berry Cohen

Direction
Michel Burriens

Rédactrice en chef
Gloria Keams

Rédaction
Michel Buttiens (*Silhouette*), Betty Cohen (*Dix livres*),
Richard Grenier (*Sur le vif*), Memuna Kanu, Marie
Françoise Lalonde (*secrétaire du Comité*), Solange Lapierte
(*Curiosités*), Stephen Lyons (*Des campus*), Va Ho-Thuy
(*Dix mots*)

Dossier
Berry Cohen

Ont collaboré à ce numéro
Murielle Arsenault, Julie Auger, Suzanne Bélanger,
Manon Bergeron, Louise Brisebois-Henderson, Annick
Chapelaine, Christian Després, Peter Frost, Maïté
Gonzalez, Bruce Knowlden, Richard Kromp, Michel

Lemay, Stephen Lyons, Raynald Martinet, Jocelyn Paquer,
Robert Paquin, Jean-Paul Parrensky, Éric Poirier, Jean-
Claude Poirier, Rudi Vanvaerenbergh

Photographies et illustrations
ATIO, André Brassard, Gilles Caron, Tim Crawford,
Ellipse, Lise Gascon, Patricia Starkey

Direction artistique
Lise Gascon

Édition
Mardigrafe

Impression
R. M. Hébert inc.

Publicité
Michel Buttiens
Tél. et téléc. : (514) 739-4289

Avis aux auteurs: Veuillez envoyer votre manuscrit
accompagné d'une disquette en version DOS ou Macin-
tosh, en indiquant le nom du fichier, le nom du logiciel, le
nom du système et la capacité de la disquette.

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation de
l'éditeur et de l'auteur. La rédaction est responsable du
choix des textes publiés, mais les opinions exprimées
n'engagent que les auteurs. L'éditeur n'assume aucune
responsabilité en ce qui concerne les annonces paraissant
dans *Circuit*.

©OTIAQ
Dépôt légal - 4^e trimestre 1996
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0821-1876

Tarif d'abonnement
Membres de l'OTIAQ : abonnement gratuit
Non-membres : 25 \$ par année (35 \$ à l'extérieur du
Canada), TPS incluse. Chèque ou mandat-poste à l'ordre
de « *Circuit* OTIAQ » (voir adresse ci-dessus).



Prix de la meilleure publication nationale
en traduction 1993-1996 décerné par la
Fédération internationale des traducteurs.

Congrès OTIAQ

Le 25 octobre 1996, Montréal (Québec, Canada) - Congrès 1996 de l'Ordre
des traducteurs et interprètes agréés du Québec. Thèmes : Réponses
aux questions quotidiennes que se pose le langagier au sujet de sa
pratique professionnelle. Conférencier invité: Simon Durivage, anima-

teur vedette de l'émission *Montréal ce soir* de Radio-Canada. Renseignements : Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec, 2021, rue
Union, bureau 1108, Montréal (Québec) H3A 2S9. Téléphone : (514)
845-4411 ou 1 800 265-4815; télécopie : (514) 845-9903.



Le système XLT®, c'est:

Traduction à la carte

- Vitesse de traduction brute : 200 000 mots/heure et plus
- Traduction automatique, ou interactive depuis le traitement de texte
- Générateur de glossaires: 500 000 mots à l'heure et plus
- Dépouilleur de syntagmes (multifenêtres)
- Conjugueur
- Compte-mots ultra-rapide
- Banque de terminologie de plus de 60 000 termes
- Édition et validation des glossaires (multifenêtres)
- Tri et fusion de glossaires
- Optimisation des glossaires (résolution des ambiguïtés sémantiques)
- Bilan de traduction et comparateur de versions
- Compatibilité avec tous les traitements de texte
- Courrier électronique
- Interface avec Termium
- De 1 à 64 utilisateurs simultanément

Pour de plus amples renseignements ou pour une démonstration sur vos propres textes:
SOCATRA Inc., 5500 Avenue Royalmount, bureau 320, Ville Mont-Royal, Québec H4P 1H7
Téléphone: (514) 735-7079
Télécopieur: (514) 735-9697

Changement de scénario

JUSQU'À relativement récemment, le scénario de ma vie professionnelle semblait coulé dans le béton. Membre d'une association assez structurée et bien organisée, il me semblait que mon métier ne me réservait plus que de rares surprises. Or, voilà que quelqu'un s'est mis à retoucher le scénario alors que mon aventure professionnelle était déjà en cours. C'est un peu comme si Indiana Jones, au fond de son habituelle fosse remplie de serpents, ne retrouvait plus tout à coup l'échelle de corde qui était pourtant bien présente lors de la projection précédente. Imaginez sa tête!

Comment me préparer à l'inspection professionnelle qui me pend au bout du nez? Qu'est-ce que c'est que cette idée de mentorat? Où aller chercher cette fameuse assurance-responsabilité professionnelle dont mon copain ingénieur me dit qu'elle lui coûte les yeux de la tête? Et surtout, pourquoi réinventer la roue alors que notre profession était somme toute assez bien encadrée? Tout cela au nom de la sacro-sainte protection d'un public dont l'image m'apparaît aussi floue que la voie lactée. Eh bien, Betty Cohen et son équipe de collaborateurs ont tâché d'apporter des réponses à toutes ces questions et à d'autres que vous vous posiez sûrement, dans un dossier destiné à faire le point sur la nouvelle réglementation de notre profession. Les articles qui le composent sont, pour la plupart, signés par des membres de l'Ordre qui sont ou ont été les interlocuteurs directs des représentants de l'Office des professions.

L'été est propice aux changements, et l'équipe de rédaction de *Circuit* n'a pas été épargnée cette année. Après treize ans de bons et loyaux services au sein du Comité, notre fidèle Nada Kerpan a tiré sa révérence. En plus d'animer avec son dynamisme légendaire la chronique *Sur le vif* depuis plusieurs années, elle faisait partie du comité des gestion de la magazine et était, officieusement, ma conseillère la plus avisée. De la part de toute l'équipe, mille mercis pour tout, Nada.

C'est à Richard Grenier que nous avons confié les destinées de *Sur le vif*. Richard y collaborait déjà depuis quelques numéros en nous apportant ses *Notes et contrenotes*. Grâce au regard lucide qu'il pose sur la petite vie de nos professions, il saura certainement continuer à décortiquer l'actualité avec humour et talent. Il sera secondé par Maïté GonzMez, qui nous livre dans ce numéro ses premières *Notes et contrenotes* : là non plus, ce n'est pas l'humour qui manque!

L'équipe s'est par ailleurs enrichie de la présence de deux collaborateurs anglophones : Stephen Lyons, qui reprend la chronique *Des campus*, et Memuna Kanu, dont vous avez déjà pu apprécier la prose dans le numéro 52. Enfin, vous aurez remarqué que, depuis quelques numéros déjà, le comité de rédaction peut compter sur l'appui d'une secrétaire en la personne de Marie Françoise Lalande.

C'est donc avec une équipe partiellement renouvelée que nous entreprenons cette nouvelle année. J'espère que vous prendrez plaisir à la vivre avec nous. •

Pour le comité,
Michel Buttiens, trad. a

Dossier

4

Maintenant que nous voici entrés dans le cercle des professions reconnues au Québec, il nous faut changer nos méthodes pour répondre aux attentes du législateur. Qu'est-ce donc que cette histoire de réglementation? Le présent dossier fait la lumière sur le sujet.



Sur le vif

14

Le lexique fait l'objet d'un colloque. Pour l'ATIO, un congrès dans la nature. Une entreprise québécoise fait la pluie et le beau temps aux Jeux d'Atlanta. *Notes et contrenotes*. Les échappées.

Des revues

18

La traduction au Brésil. Une nouvelle revue voit le jour. Un sujet appétissant: la terminologie du chocolat.

Des mots

19

Le contexte économique actuel semble avoir fait naître un nouveau type de vocabulaire. De nos jours, l'euphémisme règne en roi et maître sur le marché du travail. Témoignage d'un « réorganisé ».

Silhouette

20

L'un des artisans principaux de la francisation de la profession de comptable agréé, Jean-François Joly a fait profiter plusieurs autres professions - dont la sienne, bien sûr - de son expérience et de sa compétence.

Des campus

21

Que font les futurs traducteurs pendant leurs vacances d'été? Les résultats d'un mini-sondage non scientifique sur le sujet.

Pages d'histoire

22

En traduction française, le cote comique de Faulkner semble jusqu'à maintenant avoir été totalement ignoré. Un groupe de recherche en traduction de l'Université McGill cherche à rétablir la situation.

Court-circuit

23

À la suite de l'appel à tous lancé dans notre numéro 52, deux collègues nous font partager leur fierté d'avoir choisi la traduction pour profession.

Des livres

24

Robert Dubuc s'attaque au manque d'intelligibilité et d'efficacité des textes produits de nos jours. Un hommage bilingue à Joyce Marshall.



De la STQ à l'OTIAQ : La grande traversée

Nous avons mis vingt ans à l'obtenir, cette reconnaissance professionnelle. Voilà maintenant quatre ans que nous l'avons. Et alors!?

par Betty Cohen, trad. a.

ALORS voilà quatre ans que nous n'entendons parler que d'OPQ, de CIQ, de règlements, de lois, de gazette officielle, d'assurance-responsabilité et j'en passe. Et ne voilà-t-il pas maintenant qu'ils veulent faire disparaître notre sacro-saint examen d'agrément, la pierre angulaire de la STQ et du CTIC, le passage obligé de l'assurance-qualité, le sésame ouvre-toi du monde merveilleux des professionnels de la traduction.

Eh bien justement. Les professionnels de la STQ n'étaient pas si professionnels que cela, du moins aux yeux du législateur. Car, selon les principes du Code des professions, le professionnel ne fait pas partie d'une élite parce qu'il a réussi une épreuve; il fait partie d'un système dont la raison première est l'encadrement de la profession dans un but de protection du public.

Donc, comme Monsieur Jourdain, nous faisons de l'élitisme sans le savoir. Certes, nous le faisons pour garantir une qualité et, par conséquent, protéger le public. Et l'examen d'agrément était, il est vrai, le seul moyen dont nous disposions pour garantir cette qualité. Nous avions, par ailleurs, tout ce qu'il fallait pour promouvoir le professionnalisme de nos membres : un règlement, un code de déontologie, un contrat type et des guides de toutes sortes. Comme en témoigne Christian Després plus loin, nous étions très près de ce que l'Office des professions nous demande aujourd'hui.

Notre entrée dans le cercle des professions reconnues du Québec vient, en définitive, renforcer ce que nous avons déjà et nous donne les moyens d'appliquer des principes qui, dans le cadre d'une vie associative, ne dépendaient que des bonnes volontés. Mais pour cela, il nous faut entrer dans le moule du professionnalisme québécois et, sans abandonner nos convictions profondes, changer de méthode et, surtout, de point de vue.

Pourquoi changer de méthode et de point de vue? Pour répondre au deuxième volet de nos obligations : l'encadrement de la profession par elle-même. Par encadrement de la profession, on n'entend pas seulement l'encadrement de ceux qui ont montré patte blanche, mais l'encadrement de l'ensemble, à savoir la formation, l'intégration, le perfectionnement et la surveillance. En clair, cela signifie que l'Ordre doit 1) travailler avec les universités à l'amélioration des programmes et à leur adéquation aux besoins du marché du travail; 2) intégrer les diplômés au monde professionnel; 3) favoriser le perfectionnement de ses membres et s'assurer qu'ils connaissent leurs droits et obligations; 4) surveiller leur pratique de façon qu'elle reste à la hauteur des besoins du public.

Pour cela, il dispose de divers moyens prévus dans le *Code des professions*, moyens qui vont des règlements destinés aux membres, au dialogue et à la négociation avec diverses instances gouvernementales et avec les universités.

Nous avons dit « encadrement de la profession par elle-même » et dans cet objectif, les mots « par elle-même » ont une dimension insoupçonnée. Car il faut savoir que le système professionnel québécois est unique en son genre en ce qu'il confie aux professionnels le soin de s'autoréguler, même si cela doit se faire dans un cadre défini. Il y a, dans ce concept, une notion de confiance qui n'existe, à notre connaissance, dans aucun autre pays.

C'est là la mue que nous devons tous opérer. Nous devons entrer dans une nouvelle peau et nous ouvrir à un système qui nous permet d'accueillir nos diplômés dès le départ et de les guider vers le niveau de professionnalisme auquel nous croyons, de nous surveiller nous-mêmes et de nous perfectionner afin de maintenir ce niveau, bref d'être entièrement responsables de ce que sera la profession dans l'avenir.

Et la reconnaiMance...

Tout cela est bien beau direz-vous, mais dans « reconnaissance professionnelle » il y a « reconnaissance ». Et jusqu'ici, nous n'en avons pas vu la couleur.

C'est faux. Le gouvernement nous consulte de plus en plus sur les sujets pouvant nous concerner. Certains ministres exigent le sceau du membre agréé. Les autres professions commencent à nous connaître et à s'adresser à nous. Cela signifie que la reconnaissance viendra d'elle-même à mesure que nous établirons nos assises dans le système et à mesure que nous serons nous-mêmes convaincus de notre professionnalisme, en raison de ces mêmes assises. Avant, nous nous disions professionnels, mais rien ne nous permettait de le prouver concrètement. Aujourd'hui, nous souscrivons à des principes et à un système qui jouit d'une crédibilité suffisante pour que nous puissions en profiter. À cela, l'Ordre ajoute un plan de communications qui se met en place progressivement.

Le commencement

Un édifice bien construit commence par des fondations solides, puis viennent les murs de soutien, la plomberie, etc., etc. Et ce n'est que lorsque les plâtres sont essayés que nous pouvons en jouir. Nous ne profiterons de la reconnaissance professionnelle que lorsque nous aurons établi les bases de notre fonctionnement et que nous nous serons familiarisés avec elles.

L'OTIAQ en est encore aux fondations. Ce sont tous ces règlements - qui nous semblent si lourds aujourd'hui, car nous ne voyons qu'eux - qui constitueront la dalle de béton sur laquelle s'assoira un ordre qui aura son influence sur les programmes universitaires et le ministère de l'Éducation, son rôle dans l'encadrement des diplômés et ses devoirs à l'égard de ses membres et du public. Paris ne s'est pas bâti en un jour et, comme le disait si bien un président français décédé récemment, il faut savoir donner du temps au temps. •



ASSURANCES RAVARY-BOIVIN

COURTIERS EN ASSURANCES

Michel Ravary, BoSc.

Courtier en assurances de dommages
Responsabilité professionnelle
Commerciale - Générales
Bur. : (514) 654-4009

Ghislaine Boivin

Courticière en assurances de personnes
Vie - Invalidité
Services financiers - Collectif
Bur. : (514) 337-9405

La réglementation et les normes de pratique professionnelle

Des mesures entièrement nouvelles?



Avons-nous changé tant que cela? La réglementation qui se met en place n'est-elle pas, en fait, une simple formalisation de ce que nous étions déjà?

par Christian Després, trad. a.

J'AI DRESSÉ, dans l'encadré qui accompagne le présent article, la liste des mesures et projets de mesure (règlements, normes et autres textes) de l'Ordre et celle des textes que contenait le *Guide des membres de la STQ 1991-1992*. À première vue, le déséquilibre entre les deux colonnes pourrait donner à penser que la reconnaissance professionnelle a entraîné l'établissement d'une foule de nouvelles mesures. Cependant, ce déséquilibre est beaucoup plus apparent que réel.

En effet, qu'il suffise de mentionner que le *Règlement intérieur de la STQ* ne comptait pas moins de 76 articles régissant de nombreux aspects du fonctionnement de l'organisation, et qui font maintenant l'objet de règlements distincts.

Par ailleurs, signalons que le *Contrat type pour le traducteur à la pige* proposé dans le Guide comportait une stipulation facultative attribuant à la Commission des litiges de la STQ compétence sur les différends concernant les honoraires et la qualité du travail. En d'autres mots, il existait donc une sorte de mécanisme de conciliation et d'arbitrage des comptes.

Objet des règlements et des normes de pratique professionnelle

Les règlements et les normes de pratique professionnelle ont pour objet d'organiser nos professions et d'en régir l'exercice, afin que l'Ordre puisse s'acquitter de sa principale fonction: la protection du public.

Comme le précise l'article 23 du *Code des professions*, l'Ordre réalise cette mission notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres. Pour ce faire, il est essentiel que soient consignées dans des textes réglementaires et normatifs les règles et les normes que nos membres doivent suivre.

Mais je fais déjà tout ça!

Il ne faut pas oublier que la vaste majorité de ces règles et normes ne sont, dans les faits, que la codification de principes et

Les règlements

Règlement sur les catégories de permis (projet)
Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (projet)
Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des traducteurs et interprètes agréés du Québec et sur la cessation d'exercice (projet)
Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (projet)
Règlement sur l'assurance-responsabilité de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (projet)
Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (en vigueur - *Vademecum*)
Règlement sur la procédure de conciliation et arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (en vigueur - *Vade mecum*)
Règlement sur la délimitation du territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (en vigueur - *Vade mecum*)
Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (en vigueur - *Vade mecum*)
Règlement sur les affaires du Bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (en vigueur - *Vade mecum*)
Liste des diplômes ouvrant droit aux divers titres; (règlement qui doit être accepté par le législateur)
Contrat type (*Vade mecum*)
Normes de pratique professionnelle (projet)

Guide des membres de la SrQ 1991 -1992
Règlement intérieur de la SIM
Règlement intérieur de la section des terminologues
Règlement intérieur de la section des interprètes de conférence
Code de déontologie
Code de discipline
Codification des pratiques professionnelles
Contrat type

de pratiques déjà suivis par les membres. En conséquence, au lieu de voir dans ces différentes mesures des entraves à leurs méthodes de travail habituelles, les membres devraient plutôt les considérer comme des moyens de parfaire, au besoin, l'organisation et l'exercice de leurs activités.

Il va de soi que toutes ces règles et normes sont particulièrement utiles à ceux et celles qui débutent leur carrière, puisqu'elles leur fournissent des moyens de systématiser dès le départ l'exercice de leur profession, sans devoir réinventer la roue et répéter inutilement certaines des erreurs de leurs prédécesseurs. D'ailleurs, ceux-ci peuvent eux aussi tirer profit de l'entrée en vigueur de toutes ces mesures.

Quelle peinture chaussez-vous?

Êtes-vous de ceux qui classent leurs papiers dans des boîtes à chaussures? Si oui, j'espère que vous chaussez grand ou encore que vous collectionnez les chaussures, car c'est incroyable tout ce qu'on accumule comme documents qu'il faut conserver au moins pen-

dant un temps. Si vous vous reconnaissez dans cette description, eh bien voici l'occasion rêvée de mettre de l'ordre dans vos affaires. En effet, les mesures que vous prendrez pour vous conformer aux prescriptions vous aideront sans doute à vous doter d'un bon système de classement. D'ailleurs, dans le cas des collectionneurs, les vendeurs de chaussures ne devraient pas y perdre au change puisque, devenus plus ordonnés, donc plus efficaces, les premiers auront encore plus de temps pour s'adonner à leur passe-temps favori. Bref, il est possible d'affirmer que les règlements et les normes de pratique professionnelle jouent un rôle d'information et de formation, et que, dans une certaine mesure, ils stimulent même l'activité économique. ►

22, les inspecteurs!

Les règlements et normes permettent également à l'Ordre de disposer de textes en regard desquels il peut contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Soulignons que l'un des mécanismes essentiels à l'accomplissement par l'Ordre de sa mission de protection du public est l'inspection professionnelle. Or, pour être juste et efficace, cette inspection doit reposer sur des critères connus. Si vous savez ce que les inspecteurs viennent vérifier et si ces derniers peuvent se retrouver facilement dans vos papiers, l'inspection ne devrait alors pas être une source d'appréhension. Voilà donc notamment à quoi servent par exemple le code de déontologie et le règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation.

En effet, en se conformant aux obligations qui leur sont faites et en suivant les normes établies par la profession, les professionnels sont non seulement en mesure de mieux faire leur travail, mais ils facilitent également celui des inspecteurs et, de ce fait, ils permettent à l'Ordre de s'acquitter de sa mission de protection du public, public qui, pour peu qu'on l'informe du respect de toutes ces mesures à son intention, ne pourra qu'avoir davantage confiance dans les professionnels.

Enfin, soulignons qu'il est possible, voire probable que, dans le cadre de leurs visites, les inspecteurs découvriront chez certains professionnels des méthodes originales qu'ils ne manqueront pas de faire connaître à l'ensemble des membres.

Par conséquent, les mesures réglementaires vraiment nouvelles - à savoir les obligations concernant la tenue des dossiers et l'inspection professionnelle - ne doivent pas être envisagées avec in-



Christian Després


quiétude, mais plutôt être perçues comme des moyens d'améliorer les pratiques des professionnels, de généraliser le respect de bonnes pratiques et, enfin, d'accroître la confiance du public envers nos professions.

Participation des membres à l'établissement des règlements et autres textes de l'Ordre

Le *Code des professions* indique tous les règlements qui doivent ou peuvent être pris, ainsi que la marche à suivre à cette fin et donne, dans certains cas (code de déontologie, procédure de conciliation et arbitrage des comptes et tenue de dossiers, par exemple), des précisions sur leur contenu.

Il serait trop long d'examiner ici tous les aspects du processus susmentionné. Il me faut toutefois souligner un point important. Le *Code des professions* prévoit que certains règlements (notamment en matière d'inspection professionnelle et d'assurance-responsabilité) ne peuvent être adoptés par le Bureau de l'Ordre que si le projet de règlement a été transmis à tous les membres au moins 30 jours avant son adoption par le Bureau. De plus, il ne faut pas oublier que, avant d'entrer en vigueur, les règlements doivent être publiés dans la *Gazette officielle du Québec* pendant des périodes qui varient selon le cas. Ces mesures - communication et publicité - ont pour but de permettre aux intéressés, dont au premier chef les membres, de faire part de leurs préoccupations et de leurs suggestions. Compte tenu de tous les moyens de communication disponibles aujourd'hui, les membres ne doivent pas hésiter.

Il est essentiel que les membres se fassent entendre lorsqu'ils sont consultés, car il est beaucoup plus simple de modifier un projet de règlement que de modifier un règlement en vigueur. Qui plus est, il est possible que les commentaires reçus permettent de produire des règlements reflétant davantage la situation concrète des membres. •



Wallace Schwab

Certified Translator

French & Spanish into English

Changing Times Demand Innovative Thinking...

(418) 652-7739

PC & Mac Platforms - Modem, Fax, & E-Mail Services Available

Témoignage

EN TANT que membre de la relève, il m'a toujours semblé que la STQ et la CPTIAQ représentaient bien mal les jeunes traducteurs, les éternels membres adhérents. Et ce ne sont certainement pas des taux de réussite à l'examen d'agrément avoisinant les 25 % qui ont pu me convaincre du contraire. À mon sens, les ancêtres de l'OTIAQ ont souffert d'un excès de corporatisme, protégeant les intérêts de traducteurs déjà bien installés dans la profession et qui voyaient d'un mauvais œil l'arrivée dans leurs plates-bandes d'une cohorte de jeunes concurrents hyperscolarisés mais sans expérience. Pour toute consolation, force m'est de constater que le phénomène n'est pas propre au milieu de la traduction. Dans la période de très grande instabilité que traverse le monde du travail, aucun secteur n'est épargné. Cela s'explique, se comprend, mais la pilule reste difficile à avaler pour ceux qui, comme moi, se sont vu refuser l'accès au banquet des *baby-boomers* choyés. Le climat actuel a certes des accents de morosité, mais je m'étonne de rêver encore de solidarité. L'OTIAQ fera-t-il davantage de place à la relève? L'avenir le dira. À tout le moins, l'abolition de l'examen d'agrément et le parrainage des membres adhérents semblent indiquer que l'OTIAQ s'est engagé sur la bonne voie. •

Raynald Martinet



À chacun sa place à l'OTIAQ

Par quoi les règles d'admission actuelles seront-elles remplacées?
L'artisane des nouvelles structures nous explique.

par Suzanne Bélanger, trad. a.

À L'ÈRE des « ions » négatifs, des compressions et des réorganisations de toutes sortes, je vous propose de vous pencher sur la métamorphose d'une matière qui, après une période de latence, va émerger et insuffler un nouveau dynamisme à la profession: le processus d'admission et d'agrément. Depuis bientôt deux ans qu'on en parle en bien et en mal, que certains en appréhendent les effets, que d'autres s'interrogent et qu'un grand nombre de langagiers espèrent, le moment est venu de faire le point et de présenter le fruit de la réBexion collective. Voici donc l'essentiel des recommandations que l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (OTIAQ) a soumises à l'Office des professions (OPQ) en mars 1996.

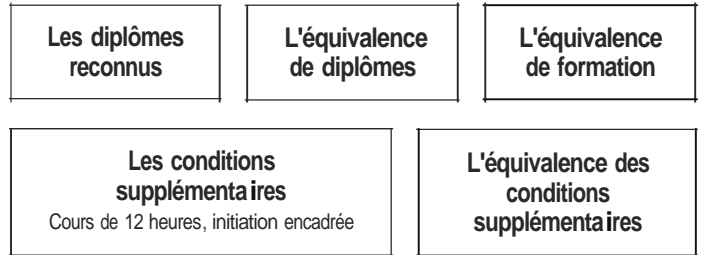
Il convient d'abord de rappeler brièvement les règles en vigueur jusqu'ici. Pour être admis à titre de membre adhérent, il fallait être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en traduction ou en terminologie, ou faire la preuve d'une expérience d'au moins deux ans à plein temps. Le Comité de l'admission et de l'agrément avait toute latitude pour vérifier la compétence ou les prétentions d'un candidat en le soumettant à un examen d'admission. Par la suite, tous les membres adhérents avaient cinq ans pour réussir l'examen d'agrément uniformisé du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC). Bref, une seule voie menait à l'agrément : l'examen uniformisé.

En 1992, la Société des traducteurs du Québec devenait la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec et amorçait son intégration au système professionnel québécois, d'où l'évolution et même la création de certains mécanismes qui habiliteront l'Ordre à tenir réellement et efficacement son rôle auprès du public et de ses membres. Par cette réforme des conditions d'admission et d'agrément, l'OTIAQ entend exprimer sa volonté de protéger le public et se donner les moyens d'encadrer tous les professionnels de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation. La démarche et la réBexion de l'Ordre s'appuient sur des dispositions du *Code des professions* et s'inspirent des *Avis de l'Office des professions du Québec* de 1980 et de 1984.

Structure de la réglementation sur l'agrément

Nos recommandations, présentées à l'Office des professions, portent d'abord sur les listes de diplômes reconnus par l'OTIAQ et ouvrant droit aux permis de traducteur agréé, de terminologie agréé et d'interprète agréé. Comme il y a trois listes de diplômes et trois disciplines, il doit y avoir trois catégories de permis. Ensuite, nous avons soumis à l'approbation du législateur un règlement sur les normes d'équivalences pour la délivrance d'un permis de l'Ordre et enfin, un règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre.

De manière succincte et générale, il y a trois portes d'entrée auxquelles se greffent les conditions supplémentaires ou l'équivalence des conditions supplémentaires.



Les diplômes reconnus : la clef de voûte de la qualification

Dans le système professionnel, les diplômes reconnus constituent la clef de voûte de la qualification et donnent ouverture à un permis. En effet, le législateur a confié aux établissements d'enseignement une double responsabilité : fournir aux étudiants le savoir et les techniques qui leur sont nécessaires pour l'exercice de leur future profession et les évaluer à cet égard. Comme c'est le cas pour tous les ordres, l'OTIAQ établit, de concert avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), des listes de diplômes dont il recommande la reconnaissance à l'OPQ. Ce dernier les étudie et fait ses recommandations au gouvernement. C'est à partir des listes de diplômes reconnus qu'on pourra élaborer des normes d'équivalence.

Depuis sa création, l'OTIAQ a eu une liste unique de diplômes pour toutes les catégories professionnelles qu'il encadre. En outre, l'Ordre n'est doté d'aucun mécanisme lui permettant de formuler un avis sur les formations offertes ou d'influencer leur évolution en fonction des besoins de ces diverses catégories. De même, il lui est difficile, voire impossible dans certains cas, d'établir des comparaisons utiles pour évaluer la pertinence des diplômes hors Québec.

Dans ce contexte, l'Ordre a recommandé l'établissement de trois listes distinctes de diplômes reconnus, une pour chaque profession. Cette approche offre plusieurs avantages à moyen et à long terme. Un Comité de la formation pourra, par exemple, formuler des recommandations visant la rationalisation des programmes offerts, ce qui pourrait permettre de combler les lacunes de certaines formations, en interprétation notamment. Autre avantage, nous pourrions inclure, dans la liste des diplômes reconnus pour une profession, des diplômes qui ne seraient pas pertinents pour

une autre. Ainsi, il serait possible d'ajouter à la liste des diplômes ouvrant droit au permis de terminologie agréé, des diplômes en linguistique qui ne seraient pas pertinents pour le permis de traducteur agréé. L'OTIAQ pourra recommander des aménagements aux programmes offerts par les établissements d'enseignement compte tenu de l'état des professions représentées à l'Ordre.



Suzanne Bélanger est traductrice au Bureau de la traduction. Elle est également deuxième vice-présidente et responsable des affaires professionnelles de l'OTIAQ.

CONCRÈTEMENT!

Cas type numéro 1

J'ai terminé mes études du baccalauréat spécialisé en traduction, formule coopérative à Concordia en avril dernier.

Depuis (nous sommes en septembre), je cherche un emploi. Je crois qu'il serait avantageux pour moi de joindre les rangs de l'OTIAQ.



Vous avez tout à fait raison. Vous êtes détenteur d'un diplôme reconnu ouvrant droit au permis de traducteur agréé. Vous n'avez qu'à présenter une demande sur la formule prévue à cet effet, y joindre une copie certifiée de votre diplôme et acquitter les frais. Le Comité de l'admission fera le nécessaire pour que vous soyez inscrit dans les meilleurs délais à la formation obligatoire sur la réglementation (cours de douze heures) et que vous puissiez entreprendre votre initiation encadrée au cours de laquelle vous aurez l'occasion de mettre en pratique vos connaissances dans le respect des normes professionnelles grâce aux judicieux conseils de votre mentor. Au terme de cette initiation, vous aurez acquis de l'assurance, aurez sans doute fait la connaissance d'un certain nombre de professionnels d'expérience et serez prêt à prendre votre place au sein de l'OTIAQ et à accueillir une clientèle que nous vous souhaitons fidèle et nombreuse.

Les normes d'équivalence

a. L'équivalence de diplôme

Comme nous l'avons suggéré précédemment, tout s'articule autour du diplôme reconnu, qui constitue la première porte d'entrée à l'Ordre. Cela dit, les professions langagières étant parmi les plus vieilles du monde et étant exercées partout, les formations offertes hors Québec occupent une place de choix. Ces formations sont toutefois aussi nombreuses que diverses : elles adoptent les couleurs, les particularités et les langues des pays où elles sont offertes. Malgré la difficulté, on peut s'y retrouver en repérant des éléments incontournables constituant le noyau d'une formation, sans lesquels on ne peut plus parler d'une formation de traducteur, de terminologue ou d'interprète, selon le cas. Ce noyau ne constitue pas la formation complète, mais s'y inscrit. En cette matière, il n'y a pas d'équation possible. Il convient donc, tout en reconnaissant la complexité du problème, de poser des jalons qui soient à la fois simples, équitables et souples. Voici l'essentiel des recommandations de l'OTIAQ à ce chapitre:

Pour la traduction : diplôme de premier cycle comportant un minimum de trente (30) unités, ou crédits, axés sur le transfert linguistique.

Pour la terminologie: diplôme de premier cycle comportant un minimum de trente (30) unités axés sur le transfert linguistique dont un minimum de six (6) unités portant sur l'apprentissage de la terminologie.

Pour l'interprétation : diplôme de deuxième cycle comportant un minimum de quinze (15) unités axés sur l'interprétation.

Il ne s'agit donc pas d'un cumul d'unités qui équivaldrait au diplôme de premier ou de deuxième cycle, mais bien du minimum d'unités pertinentes à la spécialité que doit comporter le programme de premier ou de deuxième cycle pour lequel un candidat demande une équivalence de diplôme reconnu.

CONCRÈTEMENT!

Cas type numéro 2

Je réside au Québec depuis quelques années déjà. J'avais en poche un diplôme d'études supérieures en enseignement des



langues, mais depuis dix ans, j'évolue comme traductrice de l'arabe au français. Je me suis inscrite à une université québécoise où j'ai suivi plusieurs cours. Comme la traduction est mon occupation à temps plein, je souhaite vivement appartenir à l'OTIAQ.

Le Comité vous fera parvenir copie du *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec*. Après en avoir pris connaissance, vous pouvez remplir la formule de demande, y joindre une copie certifiée de votre diplôme et la liste de tous les cours suivis dans votre pays d'origine et au Québec, ainsi qu'un échantillon substantiel de vos traductions. Si l'équivalence de diplôme ou de formation vous est accordée et si votre connaissance des langues arabe et française est jugée de niveau professionnel, vous serez invitée à vous inscrire à la formation sur la réglementation. Lorsque vous aurez terminé la démarche, le Comité recommandera au Bureau de vous délivrer un permis de traductrice agréée.

b. L'équivalence de formation

Dans ses recommandations, l'OTIAQ privilégie clairement les études de niveau universitaire en traduction, en terminologie ou en interprétation. Par conséquent, le candidat qui ne satisfait pas aux conditions posées à l'égard des diplômes reconnus ou des équivalences de diplôme et qui veut bénéficier d'une équivalence de formation devra démontrer qu'il possède un niveau de connaissances équivalent à celui acquis au terme d'études de cette nature et qu'il a une expérience de travail attestée équivalente à un minimum de cinq ans à temps plein. En d'autres termes, le candidat doit démontrer sa capacité d'exercer de manière professionnelle dans l'intérêt du public.

Ici les spécialistes d'autres disciplines, les autodidactes et ceux qui ont reçu le don exceptionnel des langues pourront faire connaître et reconnaître leurs qualifications. On se présente à cette porte avec un dossier bien étayé. En effet, le Comité de l'admission tient compte d'un ensemble de facteurs dont les diplômes obtenus au Québec ou ailleurs, les cours et les stages de formation suivis, le nombre total d'années de scolarité et ainsi de suite.

CONCRÈTEMENT!

Cas type numéro 3

Je suis interprète judiciaire en Colombie-Britannique. Je travaille à la Cour provinciale depuis sept ans. Les combinaisons de langues dans lesquelles j'interprète sont les suivantes: chinois-anglais et vice-versa, français-anglais. Je suis Canadienne de deuxième génération. Mes grands-parents sont d'origine chinoise. Pendant mes études secondaires, j'ai suivi des cours de français langue seconde et j'ai fait deux stages d'immersion de quatre mois à Aix-en-Provence. J'ai reçu ma formation d'interprète judiciaire au Community College. Je suis appelée à m'établir au Québec, car mon conjoint y a trouvé un emploi. Ayant eu vent que la pratique professionnelle est réglementée au Québec, je souhaite joindre les rangs de l'OTIAQ.



Bienvenue dans la Belle Province et dans la communauté professionnelle québécoise. Le Comité de l'admission vous fera parvenir copie du *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec*. Veuillez en prendre connaissance et communiquer avec la permanence si vous avez des questions. Vous pouvez ensuite rem-

plir une demande, y joindre des preuves de votre expérience et la liste des cours que vous avez suivis au Canada et à l'étranger. Le Comité étudiera votre dossier et, s'il vous accorde l'équivalence de formation, vous serez invitée à suivre le cours sur la réglementation. Au terme de votre démarche, le Comité recommandera au Bureau de vous délivrer un permis d'interprète agréée.

c. De nouveaux outils

Comme on peut l'appréhender, l'étude des dossiers dans le domaine des équivalences ne va pas de soi. Elle suppose l'établissement d'outils nouveaux, de réseaux de compétences qui permettront d'obtenir l'avis de spécialistes reconnus. Le Comité de l'admission et de l'agrément sera ainsi mieux équipé pour prendre des décisions éclairées et impartiales. Cet aspect revêt un intérêt particulier dans le domaine des langues étrangères, entre autres. En effet, le Bureau pourra éventuellement faire appel au réseau universitaire provincial, national et international ou au réseau diplomatique pour obtenir un avis devant lui donner l'assurance raisonnable que le candidat a une connaissance professionnelle des langues qu'il veut inclure dans le binôme de transfert linguistique (langue de départ et d'arrivée). Ces réseaux seront d'un grand secours dans le cas de langues moins en demande, à l'égard desquelles notre compétence serait plus limitée ou inexistante, enfin dans les situations où l'étude du dossier pourrait laisser planer l'ombre d'un conflit d'intérêt quelconque. Grâce à ces recours, nous pourrions plus aisément accueillir les professionnels qui, par le passé, devaient patienter de longues années avant de subir un examen uniformisé, tout en ayant l'assurance raisonnable qu'ils sont dûment qualifiés.

Les conditions supplémentaires

a. Cours sur les normes de pratique professionnelle

Après avoir franchi l'une des trois portes, il reste certaines conditions à remplir avant d'obtenir le permis de port de titre. En effet, dans l'intérêt du public, l'Ordre tient à ce que tous les candidats qualifiés sachent à quoi ils s'engagent en choisissant de devenir des professionnels agréés. Oui, le titre est assorti de responsabilités envers le public. Certes, chaque professionnel a le devoir de maintenir ses compétences, de se perfectionner et d'offrir des services de qualité. Le défi de l'excellence a toujours sa place. Cela étant, la pratique professionnelle au Québec est balisée par des lois, un code d'éthique et de déontologie que tous les professionnels de l'Ordre doivent connaître. C'est pourquoi nous recommandons que le cours sur les normes de pratique professionnelle, mis au point par des spécialistes pour les besoins des traducteurs, terminologues et interprètes, soit obligatoire pour tous les candidats à l'agrément quelle que soit la voie empruntée à l'admission. L'intégration de l'OTIAQ dans la communauté des ordres professionnels est récente, et force nous est de constater que bien peu d'entre nous mesurent tout l'impact de ce changement.

b. Initiation encadrée

Compte tenu de la transformation de l'industrie et du marché de l'emploi, peu de jeunes diplômés pourront faire leurs premières armes dans le service linguistique d'une grande entreprise. Ils doivent donc, pour la majeure partie d'entre eux, débiter sans filet et sans l'encadrement nécessaire pour les guider sur la voie de la maturité professionnelle. Pour le public et pour le jeune professionnel, ces lacunes peuvent avoir de graves conséquences. C'est pourquoi nous recommandons que les candidats qualifiés qui n'ont pas acquis une expérience de deux ans au minimum suivent le programme d'initiation encadrée spécialement conçu à leur intention.

Équivalence des conditions supplémentaires

Vous avez plus de deux années d'expérience à temps plein, êtes détenteur d'un diplôme reconnu ou d'une équivalence de diplôme ou de formation, alors pour vous, pas de dessert; les mentors sont strictement réservés aux jeunes professionnels. Par contre, vous devrez suivre la formation sur la réglementation quelle que soit la base de votre admission. Sur avis du Comité de l'admission et de l'agrément, le Bureau peut toutefois accorder une équivalence de toutes les conditions supplémentaires au candidat dont le dossier témoigne de réalisations professionnelles d'une richesse tout à fait exceptionnelle.

L'avenir

L'Assemblée nationale devrait donner suite à ces recommandations dans les mois qui viennent. L'OTIAQ, pour sa part, est fin prêt à s'engager dans cette dynamique prometteuse. La démarche est exigeante et interpellera nos membres agréés et les traducteurs, terminologues et interprètes qui ne le seraient pas encore pour diverses raisons. Pourquoi devriez-vous vous laisser interpellé? Parce que le public est en droit d'exiger des professionnels qualifiés, la protection de ses intérêts et des prestations de qualité. C'est la raison d'être des mécanismes mis en place par le législateur. Parce que chacun de nous est animé du désir de s'épanouir dans un milieu professionnel stimulant qui ne peut être que la somme des expériences individuelles. Le transfert linguistique est notre pain quotidien: on peut le consommer seul en soldat, avidement et à la hâte, ou le partager. Tout est possible dans un climat de partage. •

Pourquoi je ne fais pas partie de l'OTIAQ

JE NE fais pas partie de l'OTIAQ parce que je suis radin, Jorgueilleux, anarchiste, et surtout parce que je suis un traducteur littéraire.

Je ne fais pas partie de l'OTIAQ premièrement parce que je suis radin. En effet, la cotisation de l'ancienne STQ et de la présente OTIAQ me paraît au-dessus de mes moyens.

Ensuite, je suis orgueilleux, et la perspective de devoir me soumettre à un examen d'agrégation m'a toujours déplu.

Et puis je suis anaFchiste, et l'idée de faire partie de « l'Ordre » n'avait rien pour moi d'attrayant.

Mais SurtOUt, je fais essentiellement de la traduction littéraire. S'il m'arrive de faire de la traduction technique, administrative ou commerciale, c'est ordinairement pour une production audiovisuelle, dans des conditions et avec des exigences qui ne correspondent pas au travail de mes confrères et consœurs de l'OTIAQ.

Je fais partie de l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada, un organisme suffisamment anarchique, dont la cotisation est modeste, qui jouit d'un prestige national et international suffisant pour nourrir ma fierté, regroupe à l'échelle du Canada des gens ayant les mêmes préoccupations professionnelles que moi, et dont j'ai eu l'honneur d'être le président en 1986-1987.

En somme, je n'ai rien contre l'OTIAQ. Plusieurs de mes amis en font partie et j'ai de très bonnes relations avec eux. Je permettrais même à ma fille de fréquenter un garçon qui serait membre de l'OTIAQ. L'épouser, peut-être pas, mais le fréquenter, à la maison, sous la surveillance bienfaisante des parents, sûrement. •

Robert Paquin



L'atelier sur les règlements et les normes de pratique professionnelle

Tout candidat à l'agrément devra suivre cet atelier afin de se familiariser avec la réglementation, connaître ses droits et obligations.

L'atelier sera par ailleurs ouvert à tous.

par Christian Després, trad. a.

CONSTITUÉ en 1992, l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec continue progressivement à se doter des structures, mécanismes et outils nécessaires à son bon fonctionnement. Les principaux moyens utilisés à cette fin sont l'établissement des divers règlements qui doivent ou peuvent être adoptés en vertu du *Code des professions*¹, ainsi que l'élaboration de normes de pratique professionnelle applicables aux différentes activités de ses membres.

Toutefois, pour que ces structures, mécanismes et outils soient pleinement efficaces, il est nécessaire que les membres connaissent les règlements et les normes de l'Ordre, qu'ils comprennent leur raison d'être et, surtout, qu'ils les appliquent. Voilà pourquoi l'Ordre a mis sur pied un atelier de formation portant sur la réglementation visant spécifiquement les membres de l'Ordre ainsi que sur les normes de pratique professionnelle applicables à leurs activités.

Objectifs et contenu

Le premier objectif de l'atelier est de faire connaître aux futurs membres les règlements et normes de l'Ordre. Seront donc examinés les divers règlements et projets de règlements de l'Ordre, ainsi que les normes de pratique professionnelle des traducteurs, terminologues et interprètes.

Le deuxième objectif est de susciter chez les membres certains réflexes propres à leur permettre de bien accomplir leur travail tout en respectant les obligations qui leur incombent. Parmi ces réflexes, mentionnons par exemple l'habitude de se reporter systématiquement au *Code de déontologie* chaque fois qu'ils ont le moindre doute à l'égard d'un geste qu'ils s'apprentent à accomplir ou d'une proposition qu'on leur fait.

En d'autres termes, cet objectif consiste tout simplement à tenter d'éveiller chez les traducteurs, terminologues et interprètes les attitudes qu'ils attendent eux-mêmes des professionnels d'autres disciplines qu'ils consultent en qualité de clients.

Il va de soi que, compte tenu de l'importance relative des divers règlements et de la durée de l'atelier, certains règlements seront vus d'une manière plus approfondie que d'autres. On consacra, par exemple, beaucoup plus de temps à l'examen des règlements sur la déontologie, la tenue des dossiers, l'inspection professionnelle et l'assurance-responsabilité, qui touchent les membres de façon quotidienne et individuelle dans l'exercice de leur profession. Les règlements qui, bien qu'importants de façon générale, n'intéressent les membres qu'au moment où ils adhèrent à l'Ordre ou lorsqu'ils désirent se faire reconnaître un autre titre réservé, feront l'objet d'un survol plus général.

Les aspects spécialisés de certaines normes de pratique professionnelle seront explicités dans le cadre d'une autre étape de la procédure d'agrément, la période d'initiation encadrée.

Déroulement

L'atelier prendra essentiellement la forme d'exposés, accompagnés de présentations audiovisuelles. Vers la fin de chaque bloc

- réglementation et normes de pratique professionnelle - un court test, non noté, sera administré et corrigé ensuite avec les participants.

Allant-goût de l'atelier

Voici deux exemples de situations pratiques permettant d'illustrer l'entrée en jeu de diverses obligations auxquelles sont tenus les membres.

1. Rangement des dossiers, secret professionnel et soin raisonnable

La première situation concerne les obligations relatives au secret professionnel qui sont prévues aux articles 26 à 30 du Code. On y dit notamment que le membre doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice

de sa profession. À cet égard, on trouve à l'article 5 du règlement sur la tenue des dossiers des précisions sur les moyens à prendre pour se conformer à cette obligation.

On y indique entre autres mesures que les dossiers visés par le règlement doivent être gardés dans un meuble ou local auquel le public n'a pas librement accès et qui peut être fermé à clef.



Jusqu'ici, tout paraît simple. Mais imaginons qu'un membre qui travaille à domicile se dise que, comme son domicile n'est pas, après tout, un lieu public, qu'il n'y reçoit pratiquement jamais de clients et que le public en général n'y est pas invité, un simple classeur fermant à clef suffit, et encore. Le membre est-il justifié de penser ainsi? Disons en premier lieu que la situation envisagée par les dispositions du règlement est d'abord et avant tout celle d'un bureau aménagé dans un bâtiment public et, donc, qu'il faut s'interroger sur l'application de ces dispositions à une résidence privée. En deuxième lieu, qu'entend-on par public? S'agit-il uniquement du sens courant de ce mot, des personnes que l'on ne connaît pas? Ne devrait-on pas plutôt considérer qu'il s'agit de toute personne qui est étrangère aux relations qu'entretient le professionnel avec ses clients (c'est-à-dire toute personne autre que le professionnel lui-même, ainsi que son personnel et ses collaborateurs, le cas échéant)? En effet, il convient de protéger les renseignements de nature confidentielle du regard de toute personne qui n'a pas à les consulter. Qu'il s'agisse du conjoint, des enfants, des parents ou d'amis en visite. N'oublions pas non plus les voleurs qui, en prenant la fuite avec du matériel informatique (ordinateur, disquettes), emportent aussi l'information qui s'y trouve.

D'ailleurs, abstraction faite de la question du secret professionnel, l'article 13 du Code dit que le membre doit apporter un soin raisonnable aux biens confiés à sa garde par un client (il pourrait s'agir de documentation à retourner avec la traduction), qu'il convient de protéger adéquatement contre les vandales ou contre les inondations.

En fait, toutes les mesures que les professionnels travaillant à domicile sentent le besoin de prendre pour empêcher leurs enfants en bas âge de faire, bien innocemment, un mauvais parti à leur matériel et à leurs documents gardent toute leur pertinence et leur

utilité quand ces enfants ont appris à lire et à se servir d'un ordinateur.

2. *Confiance mutuelle, intégrité, information, modération et objectivité*

Supposons que, dans le cours de ses recherches préparatoires en vue de la traduction d'un long document, un professionnel découvre qu'il existe déjà une traduction inconnue du client.

Que doit faire le professionnel? Quelles sont ses obligations et quelle est leur étendue? Pour bien illustrer les aspects de ce genre de situation, imaginons divers scénarios:

I. la traduction existante est une version officielle, considérée comme ayant la même valeur que le texte de départ (textes de loi bilingues ou certaines décisions judiciaires par exemple) ;

II. elle n'est pas une version officielle, mais sa qualité est acceptable pour les besoins du client;

III. elle n'est pas une version officielle, elle comporte des erreurs ou ambiguïtés manifestes et graves et elle est susceptible de causer préjudice au client si elle est utilisée comme telle.

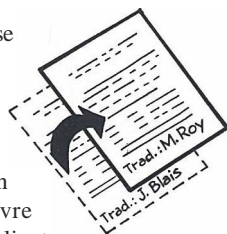
Il est évident, ne serait-ce que pour des raisons d'honnêteté, qu'il faut révéler l'existence de la traduction. Qu'il suffise de se mettre à la place du client. Personne ne voudrait payer inutilement deux fois pour faire traduire un texte. D'ailleurs, l'article 35 du Code précise que le membre ne doit pas s'attribuer le mérite de travaux qui revient à un autre membre - et, par voie de conséquence, les profits pouvant en découler. De plus, l'article 6 du Code fait au membre l'obligation de chercher à établir une relation de confiance mutuelle avec son client, et l'article 9 dit qu'il doit s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité. Cependant, ce genre de situation soulève d'autres aspects importants.

Premièrement, si la traduction existante est une version officielle, il s'agit alors d'une situation qui met en jeu non seulement l'intégrité du membre mais aussi sa compétence professionnelle, car si celui-ci est traducteur juridique, on s'attend qu'il sache que les lois et règlements de telle province, et dont on lui demande de traduire des extraits, sont bilingues.

Deuxièmement, si la traduction existante n'est pas une version officielle, mais que, même si elle n'est pas du calibre de celles que produit le membre, elle est néanmoins acceptable pour les besoins du client, le membre doit se rappeler que, aux termes de l'article 12 du Code, il doit s'abstenir d'accomplir des actes inutiles ou disproportionnés par rapport aux besoins du client. En d'autres mots, il ne faut pas vendre inutilement au client une révision ou une retraduction.

Troisièmement, si la traduction existante n'est pas une version officielle, si elle comporte des erreurs ou des ambiguïtés manifestes et graves et si, de l'avis du membre, compte tenu des besoins du client elle pourrait même lui causer préjudice, il importe de lui signaler ce fait et de lui indiquer les mesures qui doivent être prises pour corriger la situation. A cet égard, il importe de faire état de l'article 15 du Code qui fait au membre l'obligation de fournir au client les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend (ou propose de lui rendre). Si le client accepte les services proposés, le membre doit, selon les articles 21 et 22 du Code, informer le client de l'ampleur et des modalités du mandat et obtenir son accord à ce sujet (ce qui est très prudent afin d'éviter les contestations d'honoraires ou refus de paiement), ainsi que du coût approximatif et prévisible (ou du coût précis, s'il le connaît) de ses services, sauf s'il peut raisonnablement présumer que ce client en est déjà informé. Le client est alors à même de prendre une décision éclairée.

Il va de soi que, dans les deux derniers scénarios, l'identité du client est un facteur important, notamment en ce qui concerne la



**Tous
les moyens
sont bons pour
se rappeler
qu'une assurance
groupe nous fait
toujours profiter
des meilleurs
avantages.**

**Votre assurance groupe,
tirez-en tous
les avantages.
Parlez-en avec
votre conseiller
Dale-Parizeau.**



282-1112 11 800 361-8715



Dale-Parizeau

**Courtiers-conseils en assurances
et protections financières**

AUTOMOBILE - HABITATION
BUREAU - DE PERSONNES
RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

décision du membre de consacrer du temps à l'évaluation de la qualité de la traduction existante avant d'informer le client de son existence. En effet, si le client est un service de traduction, on peut généralement supposer qu'il est en mesure d'apprécier la qualité de la version existante, à moins que le contrat ait été confié au membre parce qu'il est un spécialiste.

Enfin, dernier point très important, même s'il est difficile de rattacher l'obligation dont je vais faire état à une disposition précise du Code (puisque, dans nos exemples, il traite avec un client), le membre doit faire preuve de modération et d'objectivité dans les propos qu'il utilise pour signaler la faiblesse de la traduction existante. Il convient d'éviter de parler d'incompétence pour décrire une traduction, car de tels mots visent davantage l'auteur de celle-ci. Cela ne signifie pas que le membre ne peut pas, au besoin, passer un jugement sur la qualité d'une traduction, mais plutôt qu'il doit s'abstenir de juger le traducteur qui l'a faite. On peut facilement imaginer l'embarras dans lequel le membre se placerait si la

traduction existante a été faite chez le client ou encore contrôlée par ce dernier et jugée acceptable.

Voilà donc un des moyens qui seront utilisés pour examiner, dans l'atelier, les divers textes régissant les activités professionnelles des membres de l'Ordre.

Conclusions

J'espère que ce qui précède motivera les membres à lire attentivement les règlements et autres textes du genre dès qu'ils les recevront, à relire ceux qu'ils ont en mains, à faire part de leurs questions, commentaires et suggestions, bref à participer activement à l'élaboration et à l'implantation de toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de leur Ordre. •

1. L.R.Q. J. chap. C-26. Les personnes intéressées peuvent s'en procurer une version à jour au 23 janvier 1996 chez l'Éditeur officiel du Québec.



L'encadrement des nouveaux professionnels : pistes de réflexion

L'initiation encadrée sera le passage obligé de tous les nouveaux diplômés. En quoi consistera-t-elle? Personne ne le sait dans les détails, mais les grands principes sont là.

par Michel Lemay, trad. a.

AU MOMENT où j'écris ces lignes, le programme n'a pas encore son nom officiel, pas plus que son visage définitif. Mais les longues discussions auxquelles j'ai participé et qui ont conduit l'OTIAQ à proposer l'adoption d'un programme d'encadrement des nouveaux candidats m'ont quand même permis d'en dégager les grands traits. Je vous les présente avec réserve puisque les travaux des comités qui mettront en place le programme s'amorcent à peine.

Le grand principe: le mentorat

Tout d'abord, il s'agira bel et bien d'un programme de mentorat, puisque le candidat amorcera son entrée dans la profession sous la supervision éclairée, du moins nous le souhaitons, d'un professionnel établi qui le guidera durant le programme et témoignera de ses activités. Le dossier du candidat contenant les rap-

ports du mentor sera transmis au Comité de l'admission et de l'agrément qui présentera ses recommandations d'agrément au Bureau de l'OTIAQ.



Photo HEC

Qui sera ce mentor? Nul doute qu'il s'agira d'un membre agréé exerçant sa profession depuis un certain nombre d'années. Il aura, par ailleurs, suivi une formation préalable au mentorat, ainsi que les cours sur le système professionnel et la pratique de notre profession.

Un encadrement de six mois

Selon le règlement qui a été adopté, la supervision s'étendra sur une période de six mois, au cours de laquelle

le mentor et son candidat devront se rencontrer régulièrement. Le nombre et la durée des rencontres restent à déterminer, mais on peut penser qu'environ 25 à 36 heures de tête-à-tête permettront d'atteindre les objectifs. Des rapports d'étape serviront à consigner les activités du candidat et à étayer sa progression.

Les objectifs

Le programme devrait:

- permettre au candidat de profiter des conseils et de la supervision d'un membre aguerri;
- amener le candidat à appliquer sa formation en prenant connaissance des normes de qualité acceptables dans le contexte actuel du marché;
- aider le candidat à intégrer les règles déontologiques et les normes de pratique dans son travail;
- favoriser l'intégration du candidat dans le milieu de sa profession et lui permettre de créer un réseau de contacts;

Michel Lemay est directeur du marketing au Groupe Rona Dismat. Il a été président de l'OTIAQ en 1995-1996.



dactylographe rapide MR inc.

7305, AVENUE FIELDING
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4V 1R7
TÉL. : 482-6751 • TÉLÉC. : 482-7572

- Transcription de cassettes micro, mini ou régulières ◦
- Spécialités: médical, technique, informatique, juridique ◦
- WordPerfect ◦

Word ◦

- entraîner le candidat à acquérir des compétences liées à la pratique de la profession.

Les moyens

À chacune des rencontres, le candidat et le mentor devront analyser le travail accompli durant la période précédente. Pour les traducteurs, le mentor pourra analyser un échantillon des textes du candidat et discuter avec ce dernier des conditions dans lesquelles ce travail a été réalisé, des recherches que le candidat a faites et des problèmes auxquels il a dû faire face dans ce contexte. Le mentor pourra proposer au candidat des moyens pour améliorer la qualité des textes produits ou pour accroître sa productivité.

Le programme sera constitué d'un nombre précis d'étapes qui porteront sur des éléments différents et que le mentor et le candidat devront couvrir ensemble. Le contenu précis de ces étapes n'est pas encore établi. Le candidat devra aussi faire la preuve d'une production dont le volume reste à déterminer.

Universities and OTIAQ: Where do we go from here?

What will be the role of OTIAQ in the future of translation, terminology and interpretation programs?

by Bruce Knowlden, C. Tr.

THE MISSION of the university and that of a professional order are not the same, but they do intersect. It is the university's responsibility to graduate students with a broad, general education and, in the case of professional programs, the basic qualifications of their chosen careers. The professional order must inform the university of the standards those qualifications must meet, and make sure that the people who actually practise the profession have the necessary qualifications and maintain their competence throughout their careers.

The STQ, CPTIAQ and OTIAQ have always worked informally with the universities to help them provide the best possible training for translators, terminologists and interpreters. And this is continuing. Practising professionals who are members of the OTIAQ sit on university advisory committees and teach courses. Many university professors and teachers are active members of the OTIAQ who work hard for the advancement of the professions.

The *Professional Code* provides for the establishment of a mechanism to ensure that cooperation between an order and the educational institutions concerned is systematic and effective.



Bruce Knowlden is president of the OTIAQ.

One such mechanism is the training committee. The mandate of this advisory committee is to examine, within the respective and complementary jurisdictions of the order, the educational institutions and the Department of Education, matters pertaining to the quality of training for the profession concerned. These include the development and review of programs of study leading to a diploma giving access to a licence, the professional standards established by the Board of the order, other terms and conditions set by the Board for certification, and equivalencies. Each year the committee reviews the quality of the training offered and the terms and conditions of certification in the light of changes in knowledge and practice and makes recommendations to the Board, all with a view to ensuring the protection of the public.

Early this year, OTIAQ officials met with representatives of the universities that offer programs in translation, terminology and interpretation, the Department of Education, and the conference of university rectors and principals of Quebec (CREPUQ). All present agreed on the timeliness of setting up a training committee for OTIAQ. There was a sense that this was an opportunity to reinforce the existing cooperation between the

Le rapport

Le mentor présentera le dossier du candidat au Comité de l'admission et de l'agrément, dossier qui sera constitué des rapports d'étape et des travaux accomplis par le candidat. Le mentor et le candidat devront signer le dossier.

Conclusion

Certes, l'un des grands défis consistera à recruter des mentors. Le succès du programme reposera beaucoup sur l'engagement de ces derniers à aiguiller les nouveaux candidats dans la pratique. Je suis convaincu que les membres aguerris y verront une occasion de contribuer à l'essor de nos professions et que les candidatures seront nombreuses. •



Vous avez dit... CREPUQ?

FONDÉE en 1963 et constituée en société à but non lucratif en 1967, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) est un organisme privé qui regroupe, sur une base volontaire, tous les établissements universitaires québécois. Elle a plusieurs rôles, dont celui d'un forum d'échanges et de concertation en vue d'améliorer l'efficacité générale du système universitaire québécois. La CREPUQ offre également un service d'études et de recherche dans des secteurs tels que l'évaluation des programmes d'études, les indicateurs de l'enseignement supérieur, le développement des ressources humaines, les caractéristiques et la rémunération des professeurs, l'amélioration des services et l'impact des législations gouvernementales sur la vie universitaire. Cet organisme est le porte-parole de l'ensemble des établissements universitaires québécois et l'interlocuteur privilégié du gouvernement pour toutes les questions se rapportant à l'enseignement et à la recherche universitaires. Enfin, la CREPUQ assure la coordination et la gestion de services tels qu'un système d'information sur les admissions et inscriptions dans les universités, les échanges d'étudiants et l'accueil d'étudiants étrangers, la compilation annuelle de statistiques générales des bibliothèques, et l'information et les relations publiques dans le cadre des semaines nationales des universités. La CREPUQ est un partenaire important de l'OTIAQ, et nommera deux représentants au comité de la formation de l'Ordre. •

Order and the universities. Such cooperation is doubly significant in a time of budget constraints and educational reform. Academia and the professions must work together to ensure that aspiring translators, terminologists and interpreters receive the training they need to provide the public with the same quality of service it has come to expect of certified professionals.

The OTIAQ's specific role is to make sure that the programs offered meet the ever changing requirements of the market. It does this by examining all the translation, terminology and interpretation degrees offered in Quebec, and recommending to the government which ones should be recognized for certification purposes. For example, when it was drawing up the list of degrees that should be recognized under the new certification regulations, the OTIAQ looked at all the programs available, and recommended only those that met the basic requirement of thirty credits in linguistic transfer. The OTIAQ's practising professionals are the best placed to know what the standards of the market are.

The Order is also in a position to support the universities in setting up new programs and to bring pressure to bear on the government to provide the funding. Currently, for example, there is no program in conference interpreting available in Quebec - or in Canada for that matter. This is unacceptable in a country that plays a major role on the world scene. Montreal aspires to be a world class city, yet the province cannot even train the interpreters that are essential to the success of international conferences. The OTIAQ intends to support the universities that would like to make good this shortcoming and to encourage the government to allocate the necessary funds.

Now that the association of translators, terminologists and interpreters in Quebec is a full-fledged member of the professional system, we have a greater voice in making sure that the new generation of our members receives proper training. •

Sur le vif

CHRONIQUE DIRIGÉE PAR RICHARD GRENIER

Un congrès pas comme les autres...

Cette année, l'ATID a choisi de s'évader dans la nature pour la tenue de son congrès. Nous avons demandé à l'un des participants de nous livrer ses impressions.

LES 14, 15 et 16 juin derniers, l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) a tenu son congrès annuel. Pour fêter son 75^e anniversaire, l'ATIO avait décidé de s'éloigner des deux grands centres, Ottawa et Toronto, et avait choisi comme lieu le Centre de villégiature Glen House, à Gananoque (dans les Mille-îles).

Le comité organisateur a non seulement visé dans le mille avec le choix de l'endroit, mais aussi avec la formule hors de l'ordinaire. Contrairement aux congrès antérieurs, celui de 1996 fut un événement pour toute la famille. La plupart des participants étaient accompagnés de leur conjoint. Et ceux qui n'avaient pas amené les enfants le regrettent encore.

Le programme officiel du congrès était bien rempli. Vendredi soir, participants et invités se sont présentés à la Soirée de gala du 75^e anniversaire de l'ATIO. Plusieurs avaient revêtu une tenue des Années folles pour faire revivre l'ambiance du temps de la fondation de l'association. Les festivités se sont ouvertes avec la remise du Prix de l'ATIO à TERMIUM sur CD-ROM. Après un délicieux repas: un défilé de mode mettant en vedette des vêtements des années 20 et 30 en a fait sourire plus d'un. Ensuite, la danse s'est ouverte. Elle s'est poursuivie jusqu'aux petites heures.

Samedi matin, M. Knowlton Nash, ancien présentateur de l'émission *The Na-*

tional, au réseau anglais de Radio-Canada, a prononcé une allocution portant sur les liens communs entre les traducteurs et les journalistes. M. Nash a su captiver l'auditoire grâce à son incroyable maîtrise de la langue et à sa vaste expérience.

Cette allocution fort intéressante et divertissante, remplie d'anecdotes humoristiques, a été suivie de deux séries simultanées de trois ateliers tout aussi intéressants. Les titres des séances parlent d'eux-mêmes: « Comment obtenir des contrats du gouvernement sans quitter votre bureau : le système des invitations ouvertes à soumissionner (SIOS) »; « Vos états financiers et l'informatique: confiez les tâches ingrates à l'ordinateur »; « Vous êtes votre principal atout! Mais votre marketing est-il au point? »; « Comment

obtenir des contrats du gouvernement sans quitter votre bureau: le marché de la traduction en ligne »; « Internet à votre service! » et « Consortium, entreprise individuelle, société virtuelle - les structures juridiques des années 1990 ».

La journée du samedi s'est terminée par une visite « guidée » du vieux Fort Henry de Kingston, suivie d'un copieux dîner servi avec empressement et discipline par le commandant et ses soldats.

La dernière journée, après un survol de l'histoire de l'ATIO, la présentation des résultats du sondage 95 et des discussions en groupe sur différents sujets, Joël Larrue, président de l'Association, a prononcé le mot de clôture officiel lors d'un délicieux brunch. Dans l'après-midi, beaucoup ont mis la cerise sur le gâteau en participant à une croisière sur le Saint-Laurent. En résumé, un congrès mémorable, organisé à la perfection dans une atmosphère chaleureuse, sous un soleil radieux... Merci à l'ATIO! •

Rudi Vanvaerenbergh
Traducteur agréé, ATiü



◀ Le centre de villégiature Glen House, à Gananoque, dans les Mille-îles.

À McGill, on explore le lexique

Dans le cadre du 64e congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, l'Université McGill était l'hôte en mai dernier d'un colloque sur le lexique. Circuit a demandé à l'organisatrice de donner un aperçu des thèmes abordés.

POUR la première fois de son histoire, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) a tenu son congrès annuel à l'Université McGill. C'est dans ce cadre que se déroulait un colloque intitulé *Explorations du lexique*. Ce colloque, organisé par des professeurs de l'Université McGill et de l'Université de Sherbrooke, réunissait une cinquantaine de chercheurs de l'est du Canada et des États-Unis. La rencontre était divisée en cinq sections : les emprunts, les aspects sociolinguistiques du lexique, la sémantique lexicale et la pragmatique, la représentation mentale du lexique bilingue et les lexiques spécialisés.

La section sur les emprunts comprenait dix communications portant sur une variété de situations de contact des langues. Si plusieurs communications portaient sur les adaptations orthographiques, phonologiques et grammaticales subies par ces emprunts, une communication rapportait l'absence d'adaptation des emprunts anglais en français cajun. Une autre présentation s'est concentrée sur les problèmes que pose l'utilisation de mots anglais en français aux Anglophones qui apprennent le français. Il a de plus été démontré que l'intégration des emprunts s'effectue non seulement au niveau des règles catégoriques d'une langue mais aussi au niveau des règles variables. Enfin, une communication portait sur la désambiguïsation automatique des emprunts dans des banques de données textuelles.

La section sur les aspects linguistiques comportait cinq communications. Tout d'abord, la notion de francisme, telle qu'utilisée dans les dictionnaires québécois récents, a été remise en question. On s'est ensuite interrogé sur la nature du vocabulaire vérifié dans les tests d'admission à l'université. Les trois autres études avaient pour objet des situations de contact linguistique entre le français et l'anglais. Ces études, qui portaient sur le français en Nouvelle-Angleterre et en Ontario et sur l'apprentissage du français par des anglophones de Montréal, illustraient de belle

façon les avantages des études sociolinguistiques détaillées pour l'étude du lexique.

Dans la section sur la sémantique lexicale et la pragmatique, les sept communications soulignaient, à leur façon, l'importance du mot. D'une part, il a été démontré qu'en dépit de la diversité qui caractérise les mots dans leurs emplois et dans leur évolution, il demeure possible de proposer un sens de base que l'on peut altérer selon des principes systématiques (par exemple, y dans *Il y a un Père Noël, tiens!* qui garde un lien avec le verbe *tenir*, et les processus de schématisation et de diaphore qui affectent les mots en discours). D'autre part, on s'est interrogé sur

la forme que doivent prendre les entrées lexicales: on a évalué la nécessité de distinguer les catégories « événement » et « action » dans l'analyse des verbes et démontré que, dans une théorie générative de la grammaire, une place importante doit être faite à des entrées lexicales bien structurées. Enfin, une communication portait sur le développement de la cohérence textuelle chez les enfants à travers l'emploi de connecteurs.

La section sur la représentation mentale du lexique bilingue a fait un tour rapide des questions qui sont au centre de ce type de recherche. On a examiné la pertinence d'utiliser la traduction comme méthode expérimentale. On a rapporté des résultats expérimentaux qui démontrent la présence d'un lien direct entre le niveau de bilinguisme et la représentation lexicale. Enfin, un modèle de représentation du lexique bilingue a été proposé : les bilingues auraient à leur disposition un système de représentations mentales non linguistiques et deux systèmes lexicaux.

La section finale de ce colloque portait sur les lexiques spécialisés. Toutes les communications, à une exception près,

ÉCHAPPÉES SUR LE FUTUR

- 27-29 octobre 1996, Colorado Springs (Colorado, USA) - **4th FIT Regional Center for North America Conference**. Information: Canadian Translators and Interpreters Council, 1 Nich01as Street, Suite 1202, Ottawa, Ontario KrN 7B7. Telephone: (613) 562-9379; fax: (613) 241-4998.
- 30 octobre-3 novembre 1996, Colorado Springs (Colorado, USA) - **Annual Conference of the American Translators Association (ATA)**. Theme: **Global Vision**. Information: The American Translators Association, 1735 Jefferson Davis Highway, Suite 903, Alexandria, VA 22202-3413, USA. Telephone: (703) 683-6100; fax: (703) 683-6122. E-mail: 73564.2032@compuserve.com.
- 3-8 novembre 1996, Mexico (Mexique) - **V Simposio Iberoamericano de Terminología**, a RITerm Symposium. Registration fees: \$100.00 U.S. Information: V Simposio Iberoamericano de Terminología, Instituto de Ingeniería Cd. Universitaria. Apdo. Postal 70-472, Cayoacán, 4510 México, D.F. Fax: (5) 616-15-14. E-mail: VRITerm@pumas.ingen.unam.mx.
- 21-23 novembre 1996, Berlin (Germany) - **Languages and the Media, international Conference and Exhibition**. In-

formation: ICEF, am Hofgarten 18, 53113 Bonn, Germany. Telephone: +49.228.20 11 90; fax: +49.228.21 19 44. E-mail: icef@pm.bn.eunet.de

- 26-27 novembre 1996, Tanger (Maroc) - **La traduction dans le monde arabe : Réalités et Perspectives**. Renseignements : Monsieur le Directeur de l'École Supérieure Roi Fahd de Traduction, B.P. 410, Tanger, Maroc. Téléphone: (9) 94°434; télécopie: 94°835.
- Avril 1997, Budmerice (Slovaquie) - **IIIe Rencontre des interprètes et traducteurs des pays d'Europe centrale et orientale**, organisée par l'Union des Interprètes et traducteurs - JTP. Renseignements : JTP - Jednota tlumocniku a prekladatelů. Senovazné náměstí 23, I12 82 Praha I, République Tchèque. Téléphone : 011 42 2 2414 2517; télécopie: 011 42 2 2414 2312.
- June 1997, (South Africa) - **Forum for Languages Workers in the South African Region**. Information: Anne-Marie Beukes. Fax: +27 12-324-2119. E-mail: TD16@acts2.pww.gov.za
- Septembre 1997, Ottawa (Ontario, Canada) - **4e Congrès du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIe)**.

trahissaient des questions d'ordre lexicographique. La problématique centrale concernait la rédaction de dictionnaires québécois et canadiens, unilingues et bilingues : la sélection des termes, la rédaction des définitions, ainsi que le choix des exemples. Un traitement lexicographique des noms de peuples autochtones du Québec adapté à trois options dictionnaires différentes a été proposé. Les pro-

blèmes de nature linguistique et culturelle que pose l'adaptation d'un dictionnaire d'apprentissage du français ont été abordés. Deux études portaient sur des dictionnaires français: on y étudiait le traitement des noms de marques déposées et on démontrait l'ethnocentrisme des exemples et citations. Enfin, une étude de l'effet du tabou sur le champ lexical associé au sida clôturait le colloque.

Quelques-uns des meilleurs textes présentés au cours de ce colloque seront réunis dans des actes qui seront publiés par le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) de l'Université Laval. •

Julie Auger

Julie Auger est professeure au Département de linguistique de l'Université McGill.

Une réussite québécoise aux Jeux d'Atlanta

Une société québécoise de traduction automatique assurait la diffusion en français des bulletins météorologiques.

LA POUSSIÈRE est retombée sur le stade, les remous se sont estompés sur les plans d'eau. Les Jeux d'Atlanta, qualifiés de Jeux du Centenaire ou de Jeux Coca-Cola ont pris fin dans une atmosphère ternie par l'attentat à la bombe du Centennial Park. À la cérémonie de clôture, le président du CIO, Juan Antonio Samaranch, déçu par certains aspects de l'organisation des Jeux, notamment par les lacunes du système informatique, a servi un camouflet au comité organisateur en omettant sa traditionnelle mention « *The best games ever* ».



Malgré le triste événement et les lacunes que l'on vient d'évoquer, il faut louer le courage des athlètes qui se sont surpassés pour offrir la performance de leur carrière. Il faut également souligner, dans un domaine plus près de nous, une réussite qui s'est accomplie dans le cadre de ces Jeux olympiques. Pour que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions possibles, il fallait assurer l'émission des prévisions, des veilles, des avertissements et des avis météorologiques, et ce, dans les deux langues officielles des Jeux, le français et l'anglais. L'organisme responsable de cette tâche, le National Weather Service (NWS) des États-Unis, s'est tourné vers une firme montréalaise, le Groupe Chandioux, pour mener à bien cette mission.

C'est donc en mai dernier que le Groupe Chandioux a livré et testé avec succès une version spéciale de son système de traduction automatique METEO. Le système METEO est déjà exploité depuis près de 20 ans par le Bureau de la traduction du gouvernement canadien, qui s'en sert pour la traduction d'environ 27 millions de mots par année dans le domaine de la météorologie. La version installée à Peachtree, en Georgie, couvrait toutes les conditions météorologiques possibles : des belles journées ensoleillées aux vents, pluies, cyclones (le cas échéant), en utilisant un lexique de plus de 3 000 termes spécifiques au domaine.

L'exploitation du système par le NWS s'est révélée une réussite. Du 19 au 23 juillet, 705 bulletins météo avaient été traités par le système METEO, dont 30 % sans intervention humaine. Le pourcentage moyen de révisions effectuées dans les textes était de 7 % du total. Ce pourcentage est calculé d'après le nombre de frappes par 100 caractères. Par exemple, si on supprime 5 caractères et qu'on en ajoute 5 autres, cela donne un total de 10 frappes.

Les textes les plus difficiles sont les avis et les avertissements. Ainsi, les veilles météo sont écrites par des rédacteurs soumis à un certain stress, et il peut se glisser des erreurs d'orthographe que l'œil humain peut déceler, mais non la machine. C'est à ce niveau que se situe l'intervention humaine dans les textes produits par le système METEO. C'est ainsi qu'appliquée à des domaines spécifiques, dans des textes le plus souvent de nature répétitive, la traduction automatique peut se révéler d'un apport considérable pour accroître la production des traducteurs. Saluons cette contribution réussie du Groupe Chandioux dans le déroulement des Jeux olympiques d'Atlanta. •

Richard Grenier, trad. a.

Translatec fête son 20^e anniversaire

Translatec
20 ANS D'EXCELLENCE

Téléphone : (514) 393-9393
Télécopieur : (514) 393-1373
Courrier électronique : translat@odyssee.net

!La « succion non nutritive », vous connaissez?

Comment étudier l'acquisition du langage chez les nouveau-nés, qui n'ont, disons-le, vraiment aucune notion linguistique? Eh bien, par la « succion non nutritive », rien de moins! Cette méthode, qui se fonde sur la prosodie de la parole, c'est-à-dire sur sa mélodie, son rythme, consiste à installer sur la tétine des nourrissons un capteur de pression relié à un dispositif d'enregistrement, puis à proposer aux bébés divers stimuli verbaux pour déterminer ceux auxquels ils sont le plus sensibles. Tout événement perçu comme une nouveauté se traduit par une augmentation du taux de succion. Grâce à cette méthode, des chercheurs ont découvert que des nouveau-nés de quatre jours distinguaient sans ambiguïté leur langue maternelle d'une langue étrangère. En outre, les résultats des derniers travaux portant sur ce sujet effectués au laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistiques (CNRS-EHSS) de Paris montrent que les nouveau-nés sont capables, peu de temps après leur naissance, de percevoir les intonations qui marquent les frontières entre les mots. Ils pourraient, bien avant de savoir parler, effectuer un prédécoupage des phrases, et ainsi acquérir les rudiments de leur futur « dictionnaire mental ». « Tétéux », mais rudement doués les marmots, non?



Des sigles et des lettres

Ah! les sigles! Cette charmante manie qu'ont certaines petites lettres initiales qui se connaissent à peine de former des associations plus ou moins conviviales. IAMSSPRSTMSHMMTWH, ça vous dit quelque chose? C'est le « petit nom » du syndicat américain des terrassiers et ouvriers du marbre (notez-le, on ne sait jamais!). Il s'agirait, selon le *Guinness Book*

ofRecords, du sigle commercial le plus long qui existe. Cependant, question de remettre les choses en perspective, de vous réconcilier avec les sigles et de vous montrer que ceux-ci n'ont pas le monopole de « l'inconvivialité », sachez qu'un couple de Suédois, partisans de la pataphysique, voulaient nommer leur fils Brfxccxmnprcc-clllmmnprxvcl (« Albin » pour les intimes)! Il semble toutefois que les autorités suédoises n'aient pas permis ce choix. C'est les recenseurs qui devaient être soulagés!

Passant par Paris

Tous les chemins mènent à Rome? Pas à en croire les dictionnaires français! En effet, selon les résultats d'une étude effectuée par Julie de Blois, étudiante à la maîtrise en linguistique à l'Université Laval, les dictionnaires *Larousse* et *Robert* pécheraient par « Paris-centrisme ». Ainsi, dans les exemples illustrant le sens de certains mots grammaticaux, comme « à » et « de », c'est presque toujours *Paris* qui est employé (*Je vais à Paris.*). En fait, le nom de la capitale française revient dans 24 des exemples donnés par les auteurs des *Larousse* et des *Robert*. Son plus proche rival? Le mot... « France », avec sept mentions! Manque criant d'imagination, lacunes inavouées en géographie ou chauvinisme primaire des lexicographes français? Peu importe, il faudra leur envoyer des atlas en français si on veut que nos promenades grammaticales finissent un jour ailleurs qu'à Paris!

L'esprit olympique

« L'important n'est pas de gagner, mais bien de participer. » Voilà sûrement la devise des personnes qui ont traduit, aux jeux d'Atlanta, la banderole annonçant la « House of NOCs » (Maison des comités olympiques nationaux). Leur trouvaille? « Maison des CON »! À quand des contrôles antidopage pour les traducteurs olympiques?

La rançon de la gloire

Rêve de tout mot que de se retrouver au dictionnaire? Eh bien il semble que non! Ainsi, si c'est bien le rêve de certains néologismes qui espèrent ardemment pouvoir un jour acquérir les lettres de noblesse qui leur permettront de s'afficher sans gêne ni guillemets, ce n'est pas celui des marques de commerce qui craignent pareille reconnaissance. Excès d'humilité? Non! Peur de la banalisation! Ainsi, selon des spécialistes en marketing, la pire chose

qui peut arriver à une marque de commerce c'est qu'elle perde tout son côté distinctif en devenant un terme générique. L'objectif d'une marque de commerce est d'attirer l'attention, de créer un effet, de faire ressortir un produit en le distinguant des autres. Les sociétés se doivent donc de protéger leur marque de commerce, afin de conserver leurs droits sur celle-ci, car quand une marque entre dans la langue courante, la cour déclare qu'elle devient non distinctive et, par conséquent, inopposable aux tiers. Les « kleenex Royale » et les « frigidaires General Electric » peuvent alors s'afficher librement!

« Eurocrates » et « eurolangue »

Depuis quelques mois, le français n'est plus la seule langue utilisée pour le point de presse quotidien de la Commission européenne. En effet, à la demande de la presse internationale, l'anglais est maintenant sur un pied d'égalité avec le français. De fait, il semble que pour les « eurocrates » (après les « eurosceptiques », voici les « eurocrates »!) et le personnel des groupes de pression, des organisations et des associations gravitant autour de la Commission, l'anglais, langue de l'économie et des affaires, ait déjà le statut d'« eurolangue »! La stratégie de la France pour contrer cette tendance consisterait à promouvoir le pluralisme linguistique et culturel dans l'Union européenne. Dans cette optique, un Centre européen de langue française a été créé à Bruxelles, et des moyens ont été mis en place pour que les « eurocrates » puissent facilement s'initier au français, à l'espagnol, au portugais et à l'italien. Verrons-nous bientôt émerger une génération de « polyeurolottes »?

Ouverture dans l'affaire de la fermeture des portes

Il semble bien que les dirigeants de Canadien International aient décidé de faire preuve d'ouverture au sujet de la fermeture des portes. En effet, ils ont annoncé que le surveillant et les agents de bord pourraient désormais communiquer entre eux en français pour les manœuvres de verrouillage des portes à bord des avions. Par ailleurs, ils ont fait publier, peu après cette annonce, une offre d'emploi de traducteur-réviseur (anglais-français) pour leur siège social à Calgary. Les paris sont maintenant ouverts: y a-t-il un lien entre les deux événements ou s'agit-il d'une pure coïncidence? •

Maité González, trad. a.

Des revues

Meta (42, 2) présente un survol des travaux de recherche et des pratiques en traduction, en terminologie et en lexicographie qui ont cours au Brésil. Du point de vue de la traduction, ce sont surtout les aspects théoriques qui ont retenu l'attention des collaborateurs et collaboratrices. Un premier article de Francis Aubert analyse la traduction comme un outil dialectique de préservation et de destruction de la diversité linguistique et culturelle des peuples, ce qu'il appelle la logodiversité (le terme exprime l'analogie manifeste de la diversité des populations, à l'échelle humaine, avec la biodiversité). Trois autres articles abordent les relations épineuses entre la traduction, la littérature et la poétique dans une perspective littéraire, psychanalytique et sémiotique. Enfin, un commentaire critique de Sara Viola Rodrigues du modèle de Julian House sur la qualité en traduction. En terminologie, on retrouve un article sur la description d'un vaste projet d'« observatoire de néologismes » scientifiques et techniques du portugais au Brésil. Un autre article décrit quelques étapes d'un projet de dictionnaire trilingue de la terminologie juridique brésilienne de l'environnement. Enfin, au volet lexicographique s'inscrivent l'article de Maria Aparecida Barbosa portant sur la définition lexicographique, celui de Maria Tereza Camargo Biderman qui décrit les problèmes particuliers d'élaboration d'un dictionnaire de fréquence des unités lexicales du portugais contemporain, celui de Francisco da Silva traitant des dictionnaires d'usages et celui de Marília Faco qui présente une proposition d'élaboration de dictionnaires de langues indigènes, (É.P.)

O

Babel (42, 1), nous propose trois articles de fond. Un premier article vise à renouveler le concept bien connu d'effet équivalent (théorie de l'équivalence dynamique). Outre de tenir compte des principales critiques qui ont été adressées à cette théorie, l'auteur élabore une théorie de l'effet d'équivalence « plus sophistiquée, plus large d'esprit et davantage descriptive ». Un second article traite des difficultés de traduction du passif anglais en arabe et propose un certain nombre de solutions originales qui ne sont pas sans rappeler entre autres pour le français le recours à la construction réfléchie. Enfin, on trouve en dernier lieu une étude approfondie de la traduction des messages publicitaires et des différentes stratégies de traduction qui s'y rapportent en partant du

point de vue selon lequel « le message de toute publicité se résume à "achetez ceci" et les différentes formes du message original dans les différentes communautés représentent autant de traductions ». (E.P.)

O

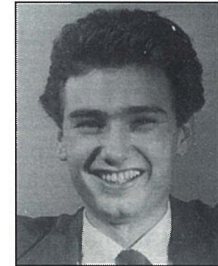
Translation Perspectives est morte, vive **The Translator!** En effet, une nouvelle revue a récemment vu le jour et vise à poursuivre le travail amorcé par cette dernière, qui ne sera plus publiée à compter de 1997. Les éditions St. Jerome de Manchester (Royaume-Uni) ont voulu en effet élargir les horizons de cette dernière en cherchant à établir des ponts entre la théorie (recherches universitaires) et la pratique (traducteurs professionnels) de la traduction qui, ma foi, en ont bien besoin. Fait à noter dans cette dernière édition (2, 1), deux articles proviennent d'auteurs du Canada... Dans la section consacrée à des articles scientifiques, on y aborde d'abord la question fort intéressante et peu traitée jusqu'à présent de la perception de la traduction, et de l'interprétation, en science-fiction et en astronomie. Un article traite de la traduction de la littérature arabo-israélienne en hébreu et un autre examine le rôle interculturel de l'interprète dans les entrevues de reconnaissance du statut de réfugié. S'ajoutent à cette section, une section intitulée « Revisiting the Classics », portant cette fois-ci sur la typologie textuelle de Reiss, ainsi qu'un compte rendu de livres parus récemment (notamment *The Medieval Translator*, Roger Ellis; *Le Trafic des langues*, Sherry Simon; *La traduction aujourd'hui*, Marianne Lederer). (É.P.)

O

Le leitmotiv de **Transmission** (15, 2), le bulletin d'information de l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada, est l'argent, celui qu'on n'a pas et que l'on voudrait obtenir des gouvernements. Mais il se fait de plus en plus rare dans le monde de la culture! Ce numéro contient donc un rapport de Ray Ellewood sur la Commission du droit de prêt public, qui verse aux traducteurs littéraires un certain pourcentage des droits payés aux auteurs en raison du prêt payant de leurs œuvres dans les bibliothèques publiques; un article d'Antonino Mazza sur *Cancopy*, la réplique des provinces anglaises au système instauré par l'UNEQ pour verser aux traducteurs québécois une maigre part des droits d'auteur sur leurs œuvres traduites; et un autre article signé Robert Paquin sur les mesures permettant aux artistes (et donc aux traducteurs littéraires) de bénéfi-

cier d'une déduction pour droits d'auteur dans le calcul de leur revenu imposable. Par ailleurs, ceux et celles qui ont lu avec intérêt « La société des traducteurs disparus », l'article publié dans le dernier numéro de *Circuit* par Raynald Adams, signalons qu'il s'agissait d'un condensé et que **Transmission** l'a reproduit *in extenso* dans ce dernier numéro. (M.B.)

O



Sylvain Garneau



John Thompson

La revue **Ellipse**, une publication de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke vouée à la présentation d'œuvres en traduction, consacre son numéro 55 à deux poètes disparus prématurément: Sylvain Garneau et John Thompson. Parmi les traducteurs qui ont collaboré à ce numéro, on retrouve les noms de Judith Cowan, Michel Garneau, Denis G. Gauvin, Daniel Sloate, Philip Stratford et Donald Winkler. Agrémenté de dessins de Carole Bherer, ce numéro poursuit une tradition qui remonte à vingt-sept ans et, entre « L'avenir » et « La chanson du petit journaliste », deux poèmes de Garneau traduits par Philip Stratford, entre « Cold Wind » et « On the Tolar Canal », de John Thompson, avec leurs traductions réalisées par Nicolas Grandmangin et Denis G. Gauvin respectivement, on sent à nouveau vibrer en soi une corde un peu délaissée parfois, celle d'un instrument que l'on caresse au passage. (M.B.)

O

La banque des mots (51), revue semestrielle de terminologie française publiée par le Conseil international de la langue française, s'est intéressée à un sujet qui ne peut laisser personne indifférent : le chocolat. Barbara Reynolds et Patricia Parred y présentent en effet un article sur la terminologie du chocolat et du cacao, coiffé de cette délicieuse citation: « Heureux chocolat, qui après avoir couru le monde, à travers le sourire des femmes, trouve la mort dans un baiser savoureux et fondant dans leur bouche. » (Brillat-Savarin) Suivent deux articles sérieux (les plats de résistance) consacrés à la problématique de terminolo-

gie botanique en français et à la terminologie de la phytosociologie. Remontant le cours du repas, on en arrive au potage, qui se révèle, malheureusement, une vraie soupe Habitant en nettement moins bon. La terminologie d'Internet, présentée par

Catherine Cosquer, est en effet imbuvable. Voulez-vous vraiment savoir ce qu'est un « alias d'adresse », un « article de news », un « browser » (syn., tout de même, : « butineur, feuilletteur, fouineur »), un « chat » (de l'anglais « bavarder »), une « Bame »,

une « hotlist », etc.? Précipitez-vous alors sur ce véritable recueil de trouvailles, qui a cependant le mérite de contenir des définitions. Fin abrupte du festin! (M.B.) •

Michel Buttiens, trad. a.,
et Éric Poirier, trad. a.

Des mots

CHRONIQUE DIRIGÉE PAR VA HO-THUY

Je me suis fait « réorganiser » ! (Drame vécu)

« La présente confirme votre conversation de ce jour avec [nom du supérieur] au cours de laquelle il vous a informé qu'en raison du contexte économique dans lequel évolue la Société, votre emploi allait prendre fin le [date de la fin de mon calvaire]. »

C'EST AINSI, les mains triplement gantées de blanc pour me prendre avec des pincettes, que mon employeur m'a gentiment invité à aller voir ailleurs si j'y étais utile.

Dans toute cette aventure - et contrairement à ce qu'on pourrait croire -, ce n'est pas la suppression de mon poste qui m'a mis hors de moi, mais la façon dont l'entreprise traite « sa ressource principale », « son potentiel humain », « son gisement de connaissances », bref, son bon vieux salarié. Ce qui me fait hurler, c'est le propos euphémique dont elle enrobe toutes ses communications. Vous savez bien ce dont il s'agit: de recentrage sur les forces vives (Vous n'êtes pas de l'exploitation? Au plaisir!) en réingénierie des processus d'affaires (Serait-il possible de faire faire tout le travail par aucun employé?), nos hauts dirigeants s'emploient résolument à ajouter le langage infantilisant à l'insulte.

Le plus désolant, c'est que nous, traducteurs et terminologues, ne sommes pas que les destinataires de ces communications abrutissantes, mais aussi les artisans de leurs versions françaises. Notre tâche consiste de plus en plus souvent à rendre, dans toute la subtilité de sa vacuité, la langue vernaculaire de dirigeants de plus en plus habiles à ne rien dire.

Tenez: vous serez sûrement des plus heureux d'apprendre que la « vision » de mon ex-employeur est de « s'engager résolument dans la voie du changement afin de devenir, du fait de ses innovations, de son service et de ses succès, le transporteur consacré des clients ». Bravo! Je vous avouerai que je n'aurais pas mieux fait moi-même, puisque, de toute façon, ce joli (?) tour est de moi. Ça ne veut pas dire grand-chose? Vous auriez dû voir l'anglais...

Pour qui nous prend-on, à la fin? De parfaites gourdes qui ne savent pas ce qui se profile derrière les *downsizing*, *streamlining* et autres *ing* dont on nous abreuve? Nous avons beau farcir nos textes d'« affinement » (ce qu'on nous fait n'est pourtant pas très « fin »), de « rationalisation » (rien de moins rationnel que l'entreprise) et d'« aplatissement des structures de gestion » (nos dirigeants pourraient-ils vraiment être plus « plats »?), ils n'en demeurent pas moins aussi évasifs que vides de sens. En revanche, l'honneur est sauf: ils sont fidèles à l'anglais...

À force d'excellence, de qualité totale, de gestion participative et de reconception, nous avons complètement évacué la « communication », la vraie, celle qui appelle les choses par leur nom. Pourquoi? Parce que nos dirigeants sont bien trop occupés à élaborer des « visions » (au sens de « chimères » bien plus que de « projets d'avenir »), à chercher où ils ont bien pu fourrer les « valeurs » de l'entreprise et à fixer d'inaccessibles « objectifs ». Et tant qu'à faire les choses, pourquoi les faire à moitié? Ils arrosent donc copieusement ces élucubrations de « mondialisation des marchés » et du besoin impérieux de « prendre résolument le virage du xxi^e siècle... »

L'enchevêtrement des communications tient aussi - et surtout - à la triste réalité dont elles doivent aujourd'hui rendre compte. Que l'on choisisse de parler de « réorganisation », d'« amélioration continue », de « rationalisation » ou de n'importe quelle autre « tion », la vérité qui se cache derrière ces termes est à la fois laide

et limpide; débarrassée, à la faveur du désengagement des États, de la nécessité de « faire ce que doit », l'entreprise fait maintenant « ce que veut ». Autrement dit, elle peut travailler tranquillement à augmenter par tous les moyens son bénéfice. Or, à cet égard, les bonnes vieilles règles de la comptabilité en partie double sont impitoyables: soit on augmente les revenus (ce qui est pénible et demande de l'ingéniosité), soit on réduit les dépenses (ce qui est plutôt simple, tant qu'il reste du personnel à licencier). N'oublions jamais, en effet, que du point de vue comptable, le clavier sur lequel nous piochons est infiniment plus précieux - et amortissable - que nous...

« Il n'y a jamais eu autant de diplômés des écoles de gestion, mais nous n'avons jamais été aussi mal gérés », a un soir judicieusement lancé un de mes professeurs. J'aurais envie de reprendre la formule à mon compte et de dire que plus ça communique, de nos jours, moins on en sait.

Ce que je veux? Mais, cher dirigeant, que tu ailles droit au but, tout simplement! Je sais bien que je ne fais pas partie du personnel clé. Que je suis un véritable petit « centre de dépenses » ambulancier, un puits sans fond (sans fonds?) d'avantages sociaux. Que je te coûte la peau des fesses, quoi. Mais la cessation d'emploi, c'est pour quand, au juste? •

Jocelyn Paquet, trad. a.

En raison du contexte économique dans lequel il évolue (il a été licencié), Jocelyn Paquet gagne désormais sa vie en puisant à son propre gisement de connaissances (il est maintenant traducteur indépendant).



Un professionnel au service des professions

Les comptables agréés (CA) décernent à leurs membres les plus émérites le titre honorifique de « fellow », mais nous ne croyons pas qu'ils aient encore attribué ce titre à un non-CA pour sa contribution personnelle à l'avancement de la profession. Nous leur en proposons donc un, Jean-François Joly, trad. a., directeur des Services linguistiques de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

PRESQUE tout le monde dans l'univers sans frontières de la traduction connaît Jean-François Joly en raison de sa contribution inestimable à la profession de traducteur, notamment comme président de la Société des traducteurs du Québec (l'actuel OTIAQ), du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada puis, enfin, de la Fédération internationale des traducteurs. Or, peu connaissent le rôle extraordinaire qu'il a joué - et qu'il continue de jouer - au sein d'autres professions, et plus particulièrement celle de CA, pour laquelle il travaille depuis le début de sa carrière.

C'est à l'aube des années 70 que, jeune CA emballée par l'idée de travailler à la francisation de ma profession, à une époque où tout était à faire à cet égard, j'ai vu arriver à l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ), un Français qui, avec son petit toupet caractéristique et ses yeux rieurs, me paraissait bien jeune... mais j'étais impressionnée par la qualité de sa langue et sa très vive intelligence, sans compter sa politesse tellement respectueuse qu'il nous fallut plusieurs années avant de décider - qu'il ne décide - que nous pouvions nous tutoyer.

C'est sous la gouverne de pionniers aussi remarquables que MM. Paul Michel et André Desrochers que nous avons appris tous les deux, chacun de notre côté, le dur métier de traducteur comptable. Lui apprenait la comptabilité, pendant que moi j'approfondissais la langue française qui me plaisait tant.

Donner au français une place enviable

En 1977, Paul Michel fut terrassé par la maladie. C'est alors que les CA décidèrent de confier

la direction de leurs services linguistiques à Jean-François. Jamais ne firent-ils choix plus heureux. C'est de main de maître que Jean-François a piloté tous les dossiers de traduction et de terminologie qu'on allait lui confier. Armé d'un sens inébranlable des responsabilités, fort de son intelligence à saisir dans leur globalité comme dans leurs moindres détails les notions comptables les plus tordues, de sa volonté discrète de nous faire profiter de sa connaissance sentie du français en l'adaptant à bon escient au contexte canadien, de sa modération réfléchie dans les douloureux choix linguistiques que nous sommes constamment forcés de faire dans les domaines de la comptabilité et de l'audit/vérification (quel bel exemple !), de sa patience incroyable à convaincre les comptables qu'il est possible de parler un français limpide dans leur univers anglo-saxon, Jean-François a contribué plus que quiconque à faire de la profession de CA l'une des professions où le français, et un français de qualité,

occupe une place enviable parmi les professions au Québec.

Non seulement Jean-François a-t-il atteint ces objectifs en assurant de façon exemplaire la direction des Services linguistiques de l'OCAQ, puis de l'ICCA, mais il a aussi joué un rôle capital comme secrétaire puis comme membre d'office du Comité de terminologie française de l'OCAQ, comité dont nous célébrons récemment les 30 années d'existence.

Au quotidien, Jean-François dirige une équipe de quinze personnes plus compétentes les unes que les autres. Le travail confié à ce service (notamment la traduction du *Manuel de IICCA*, ce recueil de normes qui est la bible des CA, de l'Examen final uniforme des CA, qui est probablement l'une des traductions les plus scrutées de l'histoire des temps modernes, du mensuel *CAMagazine*, qui regorge d'articles techniques que les CA eux-mêmes ont de la difficulté à comprendre, et d'une masse colossale de cours et autres rapports et documents dont les échéances ne constituent pas le moindre défi) comporte des exigences que Jean-François a toujours relevées tout en demeurant un patron des plus humains.

Jean-François a su s'entourer d'une équipe d'une compétence et d'une efficacité dont peu de gens sont mieux placés que moi pour témoigner. Il a veillé à former un relève qui essaime dans les cabinets de comptables agréés et autres entreprises où la référence incontournable est d'avoir fait un stage

ou d'avoir travaillé aux Services linguistiques de l'ICCA. À titre de directeur de service, Jean-François a toujours encouragé les membres de son personnel à soutenir la profession de traducteur, et par son exemple en a incité plus d'un à participer aux activités de la STQ et de l'OTIAQ.

Jean-François a également collaboré comme directeur de projet et coauteur, avec Louis Ménard, CA, auteur principal, et moi-même, à la réalisation du *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, livre de chevet de plus d'un traducteur, rédigé de concert avec des professionnels comptables de France et



de Belgique, qui s'est taillé une place des deux côtés de l'Atlantique grâce à la rigueur et à l'exhaustivité de son contenu. Pour avoir contribué à la rédaction de cet ouvrage depuis les tout débuts avec le regretté Fernand Sylvain, je peux affirmer que, sans l'apport soutenu de Jean-François, jamais ce grand rêve n'aurait su se concrétiser avec le même succès.

À l'écoute des professions

Je voudrais souligner enfin que, si Jean-François a en quelque sorte été l'âme et la conscience françaises des comptables agréés francophones, d'autres professions encore ont pu profiter de sa grande sagesse. Grâce à l'expérience acquise au fil des ans chez les traducteurs agréés et les comptables agréés, Jean-François était une personne toute désignée pour siéger au Bureau d'autres professions. C'est pourquoi l'Office des professions l'a d'abord

nommé représentant du public au Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec (où, disait-on pour le taquiner, il représentait les patients), puis à celui de la Chambre des notaires du Québec, où il siège encore.

En signant cet article aujourd'hui, je veux d'abord faire connaître aux traducteurs qui pensaient tout savoir de la générosité démesurée et de la compétence inattaquable de Jean-François, un pan de sa carrière dont, avec sa modestie bien connue, il ne parle que rarement dans les cercles de traducteurs. Je veux ensuite - et surtout - rendre à Jean-François l'hommage de tous mes confrères et consœurs CA qui sont extrêmement fiers de la place que le français occupe grâce à lui dans toutes les instances de la profession. Nous ne lui avons pas toujours fait la vie facile dans cette profession d'hommes et de femmes d'affaires où les

exigences du quotidien laissent peu de place à l'appréciation du discours, et nous avons souvent tenu pour acquis les résultats de son travail acharné, dans un contexte où les conflits linguistiques font que rien n'est jamais simple.

J'ai le grand privilège, Jean-François, d'avoir œuvré près de toi depuis le tout début, et le fait d'avoir toujours travaillé « en périphérie » de ton équipe me place dans une position idéale pour témoigner de ton apport remarquable à l'avancement de plusieurs professions québécoises. Si tu as mis les traducteurs canadiens sur la carte du monde, tu as également mis les comptables agréés canadiens à l'avant-plan de la francophonie comptable. Si le titre de « fellow » comptable agréé pouvait être attribué à des non-CA, à mon sens, tu devrais être le premier à le recevoir. •

Murielle Arsenault, CA, trad. a.

Des campus

CHRONIQUE DIRIGÉE PAR STEPHEN LYONS

Translators Off To the Work Place

AS A PART-TIME first year student enrolled in a translation program in a Montréal university, I sometimes received advice from professors concerning work in the field prior to graduation. I thought, however, that direct feedback from other translation students might provide additional possibilities to explore. When I decided to write an article on summer

employment for translation students, I was definitely

interested in finding out what sort of

translation work could be found in the market place (outside of university coordinated cooperative work programs). I also wanted to know if translation students,

like many others studying in various fields, were limited for the most part to summer employment in non-related fields.

Finding translation students to answer a brief questionnaire after the middle of June was no easy task, since translation students associations were closed for the summer. Consequently, what might have been a brief statistical analysis of student

activities in the work place during the summer became an overview of a few of the possibilities open to all of us studying translation at the undergraduate or diploma level. Eventually, I found eight students who answered a brief questionnaire: six of them are studying at the un-

doing translation free of charge for a non-profit organization. Five of the eight were translating on a part-time basis and only one student was translating full time during the summer. Only one of the eight students was not involved in translation during the summer months. The last of the eight students interviewed was working within a cooperative program.

Most of the students translating for the private sector had found their employment through personal contacts, i.e. friends or family; however, two of the students found work through personal contacts with non-profit organizations. Although at the

beginning of my research I was prepared to be discouraged by the results of the survey (which turned out to be smaller than expected), I was actually encouraged by the responses of the students interviewed. Gaining experience in the market place can be difficult but the opportunities are there if we network our contacts wisely. •

Stephen Lyons



dergraduate level and two are completing diploma programs designed specifically for graduate students.

Three of the eight students were translating in the private sector while three other students were translating for non-profit organizations. One of the students working in the private sector was also

L'échec du Faulkner comique en France'

Qui, parmi les lecteurs francophones, perçoit Faulkner comme un auteur comique? Quelques faulknériens peut-être, mais ils sont minoritaires. Ainsi, 63 ans après la publication de *Sanctuaire* (1933), premier roman de Faulkner à paraître en français, c'est toujours la réception tragique du grand écrivain qui prévaut sur la scène littéraire française.

par Annick Chapdelaine

PLUSIEURS facteurs peuvent expliquer cette cristallisation d'une vision uniformément tragique de Faulkner en France. Prenant leur source dans le poly-système littéraire français des années trente, ce sont les éléments qui ont présidé à la découverte, aux traductions, à la publication et à la réception des œuvres du romancier américain. Pour obtenir ces informations extratextuelles, il a fallu interroger les traducteurs, les éditeurs, les critiques et les préfaciers des cinq premiers romans de Faulkner publiés en France, entre 1933 et 1938 : *Sanctuaire* (1933), *Tandis que j'agonise* (1934), *Lumière d'août* (1935), *Sartoris* (1937) et *Le Bruit et la jùreur* (1938).

Son tout premier héraut, à qui revient la découverte du jeune auteur, le premier article français (*NRF*, 1931), les traductions de trois nouvelles, puis les traductions de trois des cinq romans cités plus haut, est Maurice Edgar Coindreau, divulgateur des lettres américaines en France par ses traductions de plusieurs écrivains étasuniens (Dos Passos, Erskine Caldwell, Steinbeck, Flannery O'Connor). Il est le seul à cumuler quatre rôles aussi décisifs dans la « translation » française de notre auteur, soit ceux d'initiateur, de critique, de traducteur et de préfacier. Or, son célèbre article de 1931, et ses non moins célèbres préfaces de 1935 et 1938, ont mis au jour les deux principaux modes d'interpellation qui le frappèrent chez Faulkner, à savoir sa « densité tragique » et son « sryle unique ». Dès le départ donc, l'art comique de Faulkner fut gommé au profit de l'art tragique.

Son deuxième héraut n'est autre qu'André Malraux, dont la célèbre préface : « *Sanctuaire*, c'est l'intrusion de la tragédie grecque dans le roman policier » eut pour effet d'imposer et de figer à plus grande échelle encore la réputation de

Faulkner poète tragique déjà amorcée par Coindreau.

Le troisième héraut de Faulkner en France, le préfacier de *Tandis que j'agonise*, Valéry Larbaud, souligna à son tour la dimension épique et tragique des obsèques d'Addie, sans en relever le versant comique. Suivi de près par Jean-Paul Sartre, dont les études critiques consacraient la dimension tragique de l'auteur américain. L'horizon d'attente de l'entre-deux-guerres aura donc produit une acclimatation psychologique de l'œuvre de Faulkner, lui permettant seulement de signifier par le biais du tragique, alors qu'elle en fait autant par celui du comique, que les deux genres soient fusionnés comme dans *Tandis que j'agonise* ou juxtaposés et mis en contrepoint comme dans *Sanctuaire*, *Lumière d'août*, *Sartoris* et *Le Bruit et la jùreur*. Et cette acclimatation psychologique s'est doublée d'une acclimatation culturelle, imputable à la méconnaissance du polysystème littéraire américain dont le comique est une donnée clé.

En effet, le fonds inépuisable de l'humour du Sud-Ouest et l'emploi des sociolectes sont présents dans presque toutes les œuvres de Faulkner. Or les traducteurs n'ont su rendre ni le vernaculaire blanc ni le vernaculaire noir américain qui, dans la tradition humoristique du Sud-Ouest, étaient souvent utilisés à des fins comiques. Ce gommage de l'espace polylangagier d'une communauté, c'est-à-dire son acclimatation linguistique, provient de ce que la langue d'accueil, la prose littéraire française qui tend à exclure toute tradition orale et populaire, n'avait pas les ressources nécessaires pour faire passer l'oralité des personnages ainsi que la variété de leurs types discursifs.

Retraduire Faulkner au Québec

Pour réintroduire le Faulkner comique en français, un groupe de recherche en traductologie, le GRETI², a été fondé en 1990 à l'Université McGill. L'objectif du



projet était double : d'une part, effectuer une retraduction décentrée, c'est-à-dire non-annexionniste, du Livre I du *Hamlet* de Faulkner (1940), dont la première traduction revient à René Hilleret (Gallimard, 1959) et qui s'inscrit dans la veine tragique des traductions précédentes; d'autre part, contribuer aux études traductologiques par le biais d'une réflexion « transparente » sur la pratique du groupe, à savoir : « la réflexion de la traduction sur elle-même à partir de sa nature d'expérience » (Berman, 1984).

Au départ donc, le mot d'ordre était de réinscrire le comique verbal dans le *Hameau* par la mobilisation des ressources de notre langue afin de rendre les divers sociolectes qui s'y trouvaient représentés. Fortement inspiré par les recherches d'Antoine Berman, le groupe a pris comme point de départ « le travail sur la lettre », une visée éthique du traduire qui doit s'attacher à la *lettre* de l'œuvre. Ce sont d'abord les dialogues qui ont engagé le groupe car la charge sociolectale du *Hamlet* constituait un défi de traduction majeur. Son recours au franco-québécois ne représentait pas un désir de traduire Faulkner pour le Québec mais plutôt *via* le Québec, pour la francophonie. Le travail de traduction visait avant tout « une pratique rhétorique de la mimésis » (Gillian Lane-Mercier, 1989) comparable à celle de Faulkner, la mimésis en traduction, comme en littérature, étant illusoire. Le groupe, en choisissant d'utiliser un parler en marge des pratiques traductionnelles du monde francophone, était conscient de l'orientation idéologique du projet.

La deuxième étape portait sur la narration, qui représentait un autre défi d'envergure. Car la phrase faulknérienne, par son jeu de modulations stylistiques et prosodiques, crée des effets de voix multiples qui viennent s'ajouter aux voix des dialogues. La politique de traduction du groupe ainsi que les fruits du retour sur

Annick Chapdelaine est spécialiste de Faulkner et professeure agrégée de traduction au département de langue et de littérature à l'Université McGill.

l'expérience font présentement l'objet d'un développement qui accompagnera la traduction, dans un ouvrage collectif qui s'intitule : *Retraduire The Hamlet de*

Faulkner : la réflexion à l'œuvre, la réflexion par l'œuvre. •

1. L'expression est de Michel Gresset, faulknérien français, in « Aspects de la traduction linéaire : Poe et Baudelaire,

Faulkner et ses interprètes », *SSLM-Annuario*, n01, Trieste, 1985

2. Le Groupe de recherche en traductologie est subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Curt-circuit

Pourquoi êtes-vous fiers de votre profession? C'est ce que nous vous demandions dans notre dernier numéro.

L'heureuse traducteuse

ON DIT qu'un bon traducteur est humble et discret. C'est fort juste mais ici, puisque vous me le demandez, je me permets de tirer ma laisse et claironner ma grande satisfaction devant la reconnaissance de mes talents. Car, c'est vrai, ce qui me rend fier de mon métier, c'est de recevoir, d'un client que je respecte, autant d'égards que je lui en porte. En facturant le taux qui me chante.

Deux activités me combent de joie: le voyage et l'adaptation publicitaire. Les deux me font palpiter et me donnent la sensation de vivre pleinement. Or, je fais partie de ce groupe apparemment réduit de traducteurs bienheureux qui font exactement ce qu'ils veulent et rien d'autre. Et parviennent quand même à manger.

En effet, je satisfais chaque jour mon profond besoin d'exotisme dans le consulat général d'un pays d'Amérique latine, suite logique d'un certificat en Etudes his-

paniques et d'une année passée seule en Espagne. De plus, je m'adonne en soirée à un plaisir immense pour lequel on me paie 0), l'adaptation spécialisée en télévision. Depuis 1987, je suis la pigiste, disons « privilégiée », de l'unique station de langue anglaise privée à Montréal. Les demandes me viennent de tous les services : salle des nouvelles, promotions, ventes, ressources humaines, production commerciale, réalisateurs d'émissions... C'est dans ce type de travail, exigeant une créativité débordante, que je me sens joyeuse comme une gazelle.

Comment suis-je arrivée à cet état de béatitude? Toute ma vie, je me destinais à une carrière en dessins animés (School of Arts and Design, Musée des Beaux-Arts de Montréal). Déçue par les débouchés rarissimes, je m'en vais goûter aux délices créatifs de la publicité en agence. Déçue par un salaire qui ne tient aucun compte

de mes responsabilités officielles de traduction/adaptation/révision/correction d'épreuves, j'entreprends d'étoffer mon coffre à outils en vue d'être reconnue en adaptation auprès des agences. Fraîchement diplômée de l'École de traduction de l'Université de Montréal, donc, je purge dès 1984 deux années de baigne dans le transport routier, histoire de couler dans le béton mon statut de traductrice salariée. Heureusement, il y a un volet pub à l'emploi. Puis, grâce à un coup de dé favorable, je passe au service de Marketing du dernier-né des réseaux de télé francophones où je ferai la bête de somme pendant trois ans et demi. Mais - ô ma bonne étoile - voilà que m'arrivent, quelques mois seulement après mon entrée en fonction, des demandes de pige de la belle voisine anglaise. *And zee reste eez hystérie.*

Mon secret? J'ai cerné ce qui dans la vie me passionnait au point de ne pouvoir vivre sans, et planté mes bottines carrément dedans. Je suis une heureuse traducteuse. •

Louise Brisebois-Henderson, trad. a.

Les traducteurs anglophones de Québec - un milieu solidaire

QU'EST-CE qui me rend fier d'être traducteur? D'abord, ne rêvons pas en couleur. C'est un métier qui comporte sa part de peines: des clients qui font faillite sans jamais payer un sou; des collègues qui craignent le braconnage sur leur terrain de chasse; enfin, un marché qui fournit parfois trop d'ouvrage et parfois pas assez.

Pourtant, il est possible de dresser un bilan similaire pour n'importe quel métier. Avant de s'apitoyer sur notre sort, n'oublions pas que la précarité d'emploi devient de plus en plus la règle aujourd'hui et que notre profession est habituée depuis longtemps à ces réalités du marché. Réservez notre pitié à ceux qui occupent toujours des postes dits permanents.

Puis, les avantages du métier, il y en a assurément. Pour ce qui est de ma propre expérience, je travaille à mon compte et aussi pour un cabinet de traduction, Dia-

logue, traduisant du français vers l'anglais. Je peux vous assurer que les gens de ce milieu sont honnêtes, intéressants et sympathiques. Chacun y apporte son propre bagage et une formation qui lui est particulière. J'ai fait la connaissance de nombreux Anglo-Québécois « pure laine » et de personnes venant d'ailleurs, comme moi-même. Les plus intéressants sont ceux qui se situent un peu entre les deux mondes linguistiques, soit les Franco-Ontariens, les allophones et les enfants des unions entre anglophones et francophones.

La diversité de personnes qu'on y retrouve enrichit le milieu: par exemple, une linguiste qui a travaillé à l'OLF, une archéologue qui a fouillé des sites basques sur la Côte-Nord, un traducteur retraité de la fonction publique québécoise et ainsi de suite. Cette diversité amène de nombreux avantages. Aucune banque ter-

minologique ne peut fournir autant de précisions et d'éclaircissements qu'une personne qui a reçu une formation dans le domaine en question.

Enfin, il faut le dire, les anglophones de Québec, traducteurs ou pas, baignent dans une mer française où la pratique de l'anglais se limite à quelques îlots éparpillés. Dans ce contexte, on gagne à échanger et à collaborer avec un milieu qui reproduit, à peu près, le visage réel du monde anglophone. Sinon, la maîtrise de la langue se perdrait subtilement et inconsciemment. Il n'y a qu'à penser à ce reporter anglo-québécois qui, au lendemain de l'échec du Lac Meech, nous a annoncé à la radio que « *Robert Bourassa's great deception was shared by Jacques Parizeau* ». **Ouf!**

Peter Frost
Membre adhérent

Le Bestiaire: un succès boeuf en perspective

POIRIER, Éric, *Le Bestiaire, Dictionnaire bilingue et analogique des expressions animalières de la langue anglaise*, Linguattech, 1995.

ÉTRANGEMENT, le départ des outardes a coïncidé l'an dernier avec la parution du *Bestiaire* d'Éric Poirier. Le modeste plumage du nouveau-né n'amenuise en rien, bien sûr, la richesse de son ramage. Rationalisation industrielle oblige, il y a belle lurette que reliures de cuir et tranches dorées sont disparues de la carte. Faibles relents du passé, seules quelques amusantes caricatures viennent illuminer ci et là l'ouvrage. Mais comme chacun sait, l'habit ne fait pas le moineau. Devant donc sur le fonds me rabattre, j'ai découvert avec bonheur une oeuvre qui ne demande qu'à se laisser apprivoiser et que certains finiront par caresser tendrement.

« Et pourquoi donc beau sire? lui répartit le chien ». Des raisons, il y en a des meutes, ou on en trouve à la volée, si vous préférez les ailes de la mode. Les voici, sans ordre particulier, mais présentées à la va-comme-je-te-pousse. On a beau être des professionnels, viser l'inspection dans l'ordre, on peut bien, Sainte-Mouche², se permettre un peu de désordre à l'occasion, question de respirer un peu.

le cœur et la raison

Il y a la préface de Pierre Marchand, un texte intimiste à la fois touchant et amusant.

C'est aussi l'occasion, mes amis, d'un grand rafraîchissement linguistico-notionnel. Chatouillez vos neurones hypothalamiques, faites frétiler votre corpus callosum. Soyez fouine et apprenez que le figement linguistique comprend idiotisme, cliché, phraséologisme et tutti quanti! Vous découvrirez tout le mystère de la non-compositionalité sémantique, même si la chose ne vous empêche pas nécessairement de dormir. Car l'ouvrage repose sur des bases théoriques solides. « Quittez les bois, vous ferez bien », venez côtoyer les Darbelnet, Dubois, Gross, Vinay, Grévisse, Jacobson et autres Dubuc.

la différence de l'ordre

Découvrez en même temps que le salut peut se trouver « hors de l'ordre alphabétique bête ». L'auteur a privilégié un ordre

de classement que j'appellerai, faute de mieux, à la tête de bête : selon l'ordre alphabétique des noms d'animaux que les expressions dans la langue de Shakespeare commandent. Pour ceux ou celles qui auraient déjà envie de pousser de hauts cris, permettez-moi de signaler que *scream like a stuck pig* se trouve sous PIG. C'est en fait la onzième expression « cochonne », tout de suite après *make a pig's ear (out) of sth* et *Pigs may fly*. Vous vous demandez sans doute que faire lorsqu'il y a deux animaux dans l'expression de langue anglaise. Là, c'est premier arrivé, premier servi. Ainsi les figements *put the cat among the canaries*, *It rains cats and dogs* se trouvent respectivement en CAT 22 et CAT 23. Simple comme bingo? Peut-être pas pour tous, mais cela n'a aucune importance grâce à l'index.

L'ouvrage comprend en effet les index anglais et français les plus complets dont on puisse rêver. Chaque élément d'une expression sert à la retrouver. Une chatte y retrouverait ses petits au zoo de Granby. L'index, brillant souvent par son absence dans les ouvrages français, est pourtant tout aussi essentiel que la girafe de l'Hydro pour voir plus loin. Nous savons tous qu'on n'a jamais trop de façons de découvrir l'animal rare qui se terre Dieu sait où. La conséquence, insidieuse j'en conviens, fait peut-être du *Bestiaire* le dé-

tenteur d'un record mondial: les annexes les plus longues de l'histoire, avec 120 pages de corps pour no pages d'index, plus 33 pages liminaires. Rien pourtant de tout cela n'est superflu, bien au contraire.

Corpus cum libro

Les sceptiques seront confondus à voir un corpus se multiplier et les expressions apparaître comme des petits lapins:

- 300 expressions de base,
- 900 variantes et synonymes anglais,
- 1200 équivalents français.

Soit, le corpus n'est pas nouveau. Si on se fie à la bibliographie terminologique, 27 des 29 ouvrages dépouillés sont de nature lexicographique. D'aucune manière, *Le Bestiaire* ne prétend offrir autre chose qu'un regroupement d'expressions animalières qu'on trouvait jusque-là disséminées un peu partout.

la médaille s'il-vous-plaît

La Société de protection des animaux doit absolument remettre une médaille à Éric Poirier pour avoir su réhabiliter l'image que nous nous faisons de l'animal, en français à tout le moins. On sait qu'elle n'est pas bien reluisante. Pour les citadins d'entre nous, les corbeaux ne sont que des amateurs de provolone et tous les loups sont « maigres, cancrs, hères et pauvres diables ». Le Littré reflète bien d'ailleurs la piètre conception qu'on se fait de l'animal dans la langue française :

« Animal est le terme le plus général, puisqu'il comprend même l'homme. Bête renferme tous les animaux, excepté l'homme. Brute désigne la bête dans ce qu'elle a de plus inintelligent et de plus grossier. Ces expressions appliquées à l'homme sont des injures indiquant : animal, que l'homme a la grossièreté et la rudesse de l'animal; bête, qu'il en a l'ineptie, l'inintelligence, l'absence de raison; brute, qu'il en a l'aveugle brutalité, avec l'impétuosité féroce et la licence effrénée. » 3

Les jeunots argumenteront que la source remonte au déluge. Pourtant, encore tout récemment, Yves Beauchemin s'amusa du :

(...) zoophile passionné



(qui) faisait un vigoureux réquisitoire contre l'usage d'expressions telles que « haleine de cheval », « avoir d'autres chats à fouetter », etc., et l'utilisation d'épithètes péjoratives comme « bête », « cochon », « chameau », « vache », en soutenant qu'elles encourageaient le mépris et la cruauté envers les animaux et devaient être bannies par la loi.⁴

Le Bestiaire d'Éric Poirier est en quelque sorte une réponse au réquisitoire. Grâce à l'ouvrage, l'animal retrouve un peu de noblesse:

- on travaille désormais comme un cheval, un boeuf, un chien, une bête de

somme (cela remplace les expressions travailler comme un traducteur, un terminologue, un interprète);

- on peut être heureux comme un poisson dans l'eau;
- un chien regarde bien un évêque;
- le cochon a des pieds que tous les gourmands connaissent.

Attention mesdames et messieurs

Pour toutes ces raisons, *Le Bestiaire* fera sûrement un tabac. Après l'avoir lu, vous vous porterez comme un animal, même si vous ne vous sentez pas nécessairement dans votre élément.

En finissant, un mot de réserve. Si vous ne voulez pas trop faire sourire, évitez de traduire ce qui précède par: *For all these reasons, Le Bestiaire will surely land a fish. Even those who feel like a fish out of water will be as fit as a flea.* •

Richard Kromp, trad. a.

1. Je ne pense ici à personne en particulier, sinon à La Fontaine.

2. Inspirée de Guy Fournier

3. Citation tirée de DUPRÉ, P., *Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain*, Paris: Éditions de Trévise, '972, à l'article animal.

4. BEAUCHEMIN, Yves, *Le Second Violon*, Montréal: Québec/Amérique, '996, p. 270.

Un bel hommage à Joyce Marshall

MARSHALL, Joyce, *Blood and Bone / En chair et en os*, Mosaic Press, Oakville (Ontario) - Buffalo (New York), 1995.

L'ASSOCIATION des traducteurs et traductrices littéraires du Canada a profité de son vingtième anniversaire pour rendre hommage à Joyce Marshall, l'un de ses membres fondateurs, en faisant traduire par sept de ses membres et publier *Blood and Bone / En chair et en os*, un recueil bilingue de nouvelles de cette auteure. À l'occasion du lancement de ce recueil, une séance de signature et une table ronde animée par Ray Ellenwood avec la participation de l'auteure et de certaines de ses traductrices ont été organisées dans le cadre du dernier Salon du livre de Montréal.

Joyce Marshall est née au Québec en 1913, et c'est là qu'elle a passé les vingt-trois premières années de son existence. Elle a oeuvré dans le domaine de l'édition pendant de nombreuses années et, comme écrivain, elle s'est très tôt intéressée à la nouvelle, genre littéraire qui l'a conduite à développer les qualités de concision et la construction rigoureuse qui caractérisent son oeuvre. Un grand nombre de ses nouvelles ont été lues sur les ondes de Radio-Canada, et deux de ses recueils avaient précédemment été publiés: *A Private Place* (1975) et *Any Time At All! and Other Stories* (1993). Par ailleurs, Joyce Marshall a écrit deux romans, *Presently Tomorrow* (1946) et *Lovers and Strangers* (1957). Elle

a aussi traduit en anglais divers auteurs francophones dont Marie de l'Incarnation, Thérèse Casgrain, Gérard Pelletier et Gabrielle Roy. Sa traduction de *Cet été qui chantait* lui a d'ailleurs valu le prix de traduction du Conseil des arts du Canada en 1976. Sa double qualité d'écrivain et de traductrice a été un grand atout pour l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada à ses débuts. En effet, membre du comité exécutif de l'ATTLC, elle lui a apporté sa grande expérience de membre de la Writers Union, alors que notre association devait fourbir les armes qui lui permettraient de se faire reconnaître et de lutter pour l'amélioration de la condition des traducteurs et traductrices littéraires du Canada. Nous avons bénéficié de ses conseils pour la mise au point des statuts et du contrat-type de l'ATILC et la reconnaissance de la contribution des traducteurs et traductrices.

Les nouvelles contenues dans *En chair et en os* sont intéressantes car elles réussissent à maintenir le lecteur en haleine sans recourir à des procédés faciles. Il n'y a ni action ni le moindre sensationnalisme dans ces récits qui, au contraire, mettent en scène le plus souvent des situations avec lesquelles tout être humain est tôt ou tard confronté: la maladie, la mort, l'amour. Tout l'art de Joyce Marshall tient dans son traitement de ces sujets. Elle évite avec soin toute grandiloquence, campant avec une remarquable économie de moyens des personnages le plus sou-

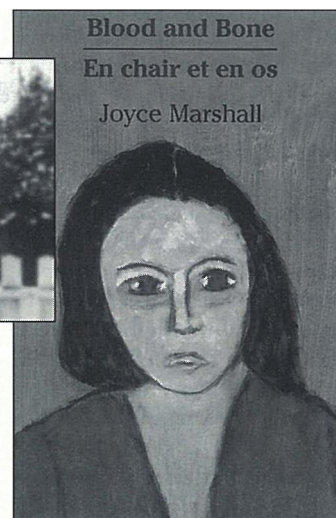


Photo: Patricia Starkey, Mosaic Press

vent féminins qui cherchent à se préserver d'autrui, à rester eux-mêmes dans toutes ces circonstances de l'existence qui risquent de les aliéner. Elle excelle à rendre cette façon dont les êtres humains se flairent en paroles pour déterminer où ils veulent en venir. L'auteure réserve aussi une grande place à l'introspection faisant ressortir en italique le monologue intérieur de ses personnages principaux, qui s'interpose parfois dans le dialogue selon un procédé original parfaitement au point.

La traduction en français du recueil, fidèle à l'esprit du texte original, est remarquablement homogène. Bien qu'il y ait autant de traducteurs que de nouvelles, le lecteur n'a pas l'impression de passer d'un style à l'autre. Il faut en conclure que Michel Buttiens, Nicole Ferron, Patricia Godbout, Christine Klein-Lataud, Nésida Loyer, Robert Paquin et Suzanne Saint-Jacques Mineau ont su retrouver la voix de Joyce Marshall, et que Ray Ellenwood et Suzanne Mineau, qui ont révisé les textes, ont permis à l'ensemble du recueil d'avoir cette cohésion qui le distingue. •

Jean-Paul Partensky, trad. a.

Dubuc, fidèle à lui-même

NOUVEAUTÉS

DUBUC, Robert, *En français dans le texte*. Montréal, Linguatex, 1994

DANS le monde des communications, Robert Dubuc est bien connu des rédacteurs professionnels pour ses divers ouvrages de terminologie publiés aux Entreprises Radio-Canada ou chez Linguatex. Avec *En français dans le texte*, il nous propose un retour aux préoccupations pédagogiques qu'il manifestait déjà en 1971 dans *Objectif 200* : deux cents fautes de langage à corriger, édité chez Leméac.

Dans son introduction, l'auteur tient à situer son ouvrage comme « un instrument de correction du français parlé et écrit au Québec et au Canada ». Reprenant un bilan sévère sur la qualité du français que l'on peut trouver dans des travaux d'étudiants ou dans des écrits de divers professionnels, il dénonce le manque d'intelligibilité, de lisibilité ou d'efficacité minimale des textes, faute de correction linguistique. Il se propose donc d'apporter sa part à un « vigoureux coup de barre ». Sa solide expérience professionnelle lui permet d'offrir aux rédacteurs défaillants un répertoire des types de fautes qu'ils doivent identifier et corriger : anglicismes, archaïsmes, impropriétés, erreurs de syntaxe, etc. Ce qui nous amène, à la fois comme professeur et comme correcteur-réviseur, à une remarque: qu'entendons-nous par la qualité du français de ces textes écrits? Est-ce le seul fait de la correction de la langue par rapport aux prescriptions du code grammatical et aux

usages établis par les ouvrages de référence? Nul doute que nous souscrivons au respect du code; mais, pour reprendre la préoccupation de Stendhal qui, en matière de roman, s'était donné le code civil comme modèle d'écriture, nous souscrivons tout autant aux exigences de la cohérence, de la clarté, voire de la concision. Exigences qui sont aussi les garantes des premières vertus recherchées par l'auteur : la lisibilité, l'intelligibilité et donc, l'efficacité. Exigences souvent mal établies dans la formation que nous donnons aux futurs rédacteurs. Il reste encore beaucoup à faire pour que les textes critiqués s'épurent des phrases incomplètes; du manque de cohésion dans la syntaxe; de l'imprécision du vocabulaire...

Nous voici donc de retour avec une visée strictement « correctrice ». L'auteur, par ailleurs, ne prétend pas prendre en charge tous les maux de la langue ni concurrencer les ouvrages de référence. Suivant l'ordre alphabétique habituel d'un lexique, la nomenclature n'a pas les ambitions de l'inventaire d'un Colpron en matière d'anglicismes pas plus que celles d'un autre Hanse ou d'un autre Thomas. On ne diminuera pas le mérite de l'auteur en disant qu'il s'agirait plutôt du « worst of » que lui a confirmé sa pratique des médias écrits ou parlés au Québec. À ce titre, on ne lui tient pas rigueur de ne pas systématiquement décortiquer les séries d'anglicismes telles que « être sur le bien-être », présent, mais, « être sur le comité », absent; « être sous observation », présent, mais, « être sous étude », absent; ou encore, de signaler que l'anglicisme « initier » est entré au *Nouveau Petit Robert* (1993), mais de ne pas le faire pour un autre anglicisme, « supporter », entré lui aussi dans le même dictionnaire, lors d'éditions précédentes.

Il serait périlleux de vouloir juger l'ambition pédagogique de l'auteur. Plus loin, il propose des exercices variés et leurs corrigés à ses « rédacteurs-étudiants ». Seront-ils faits? Sans doute. Mèneront-ils à ce fameux transfert des connaissances et des habiletés dont rêvent désespérément beaucoup de professeurs? Ou, l'auteur devra-t-il se contenter du modeste aveu du chirurgien Ambroise Paré qui disait de ses patients: « je les soigne et Dieu les guérit. »? •

Jean-Claude Poirier

Jean-Claude Poirier est professeur de français au Cégep de Maisonneuve.

Dictionnaires et ouvrages de références

• ADRIAN, Jean, *Dictionnaire agro-alimentaire : anglais-français, français-anglais*, collab. Nicole Adrain, Kathryn Harper, 2^e éd. rev. et augm., Paris, Technique et documentation, 1996, 400 p. ISBN 2-743°-°92-9

Ouvrage qui couvre de nombreux domaines (II 000 entrées en français et 13 000 en anglais) : production agricole, récoltes, produits alimentaires, etc.

• BARBANEAU, *Lexique du commerce international : français-espagnol, espagnol-français*, Paris, Foucher, 1996, ISBN 2-216-°3541-6

Comprend des définitions, un glossaire bilingue, des modèles de lettres et de documents relatifs au commerce international, des noms géographiques et les monnaies utilisées.

• BARBANEAU, *Lexique du secrétariat bilingue : français-espagnol, espagnol-français*, Paris, Foucher, 1996, ISBN 2-216-03540-8

Comprend des définitions, un glossaire bilingue détaillé, des modèles de lettres, des expressions et des noms géographiques.

• BAUMGARTNER, Emmanuèle, MÉNARD, Philippe, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, Paris, LGF, 1996, 864 p. (Les Usuels de poche) ISBN 2-253-08089-6

Ouvrage étudiant particulièrement les principaux changements sémantiques qui ont eu une influence sur les mots les plus importants à travers l'histoire.

• BRIET, Henri, *Savoir accorder l'adjectif : règles, exercices et corrigé*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot, 1996, 139 p. (Entre guillemets) ISBN 2-80II-III8-X

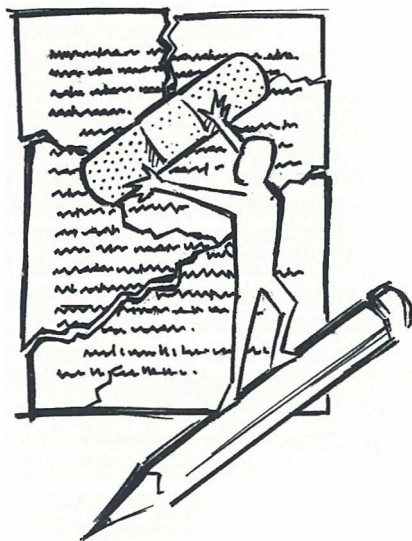
Petit guide pratique répondant aux questions fondamentales sur l'accord de l'adjectif.

• BRIET, Henri, *Savoir accorder le verbe : règles, exercices et corrigé*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot, 1996, 139 p. (Entre guillemets) ISBN 2-80II-III9-X

Pour trouver les solutions à toutes les difficultés de l'accord du verbe en français.

• BRUNET, Sylvie, *Les mots de la fin du siècle*, Paris, Belin, 1996, 254 p. (Le Français retrouvé) ISBN 2-701H572-8

Recense et analyse les néologismes de cette fin de siècle. Par exemple, les expres-



sions à la mode, les tics de prononciation, les clichés.

• CELLARD, Jacques, *Le subjonctif : comment l'écrire, quand l'employer?*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot, 1996, 139 p. (Entre guillemets) ISBN 2-80II-III4-7

Explique les principaux cas d'utilisation du subjonctif, présent et passé.

• COLIGNON, Jean-Pierre, BETHIER, Pierre-Valentin, *La pratique du style*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot, 1996, 139 p. (Entre guillemets) ISBN 2-80II-II08-2

Pour savoir comment écrire correctement le français.

• CONTOU-CARRERE, Michel, *La force des mots*, Géronce (Pyrénées-Atlantiques), VF, 1996, 139 p. ISBN 2-9510022-0-3

Outil pour améliorer son vocabulaire grâce à plus de 500 mots définis et appuyés d'exemples d'utilisation. Cet ouvrage présente également les principes de rhétorique, des conseils pour bien diriger une conversation, argumenter et convaincre.

• DAIGLE, Danièle, *Les mots pour écrire: rédaction administrative*, Montréal, Guérin, 1996, 186 p. ISBN 2-7601-3883-6

Explique, exemples à l'appui, comment rédiger des notes de services, des lettres, des comptes rendus et des rapports.

• DÉBARÈDE, Anne, SANTIVERI, Jean-Jacques, *Le dico de l'amour et de la sexualité*, Paris, Seuil, 1996, 484 p. (Les dicos de Point-virgule) ISBN 2-02-021349-4

Recense les mots d'amour, les termes qui évoquent les organes sexuels ou les pratiques amoureuses, les termes d'anatomie.

• *Dictionary of Marketing*, Paris, Foucher, 1996, 224 p. ISBN 2-216-04973-5

Ouvrage complet sur le vocabulaire fondamental du marketing avec définition.

• *Dictionnaire français-portugais*, Paris, Larousse 1996, 576 p. (Larousse de poche) ISBN 2-03-40II35-X

Renferme tout le vocabulaire courant, le vocabulaire du voyage. Plus de 35 000 mots et expressions accompagnés de plus de 45 000 traductions.

• *Dictionnaire des noms propres*, Paris, Larousse 1996, 1323 p. (Compact) ISBN 2-03-100601-0

18 000 entrées : personnages, noms d'institutions, noms de lieux, œuvres artistiques ou scientifiques, périodes ou événements, noms de peuples et d'ethnies.

• DOURNON, Jean-Yves, *Dictionnaire des difficultés du français*, Paris, Hachette Éducation, 1996 ISBN 2-01-280461-6

Explique les nombreux pièges de la langue française portant sur l'orthographe, la conjugaison, la syntaxe. Comprend 50 000 mots et expressions.

• DRANSFIELD, John, BEENTJE, Henk, *Lexicon Palmarum*, Marly-le-Roi (Yvelines), ChampRour, 1996, 64 p. ISBN 2-78655-028-8

Glossaire comprenant des termes botaniques utilisés dans les descriptions des palmiers en anglais, français, allemand, espagnol et portugais, avec de nombreux dessins botaniques.

• DUPAYRAT, Jacques, *Dictionnaire chimique et technologique des sciences biologiques anglais-français = Chemical and Technological Dictionary of Biological Sciences*, 2^e éd., Paris, Technique et documentation, 1996, 229 p. ISBN 2-7430-0101-1

Renferme plus de 800 termes et de nombreux acronymes chimiques, biochimiques ou techniques et leurs significations.

• ENGLEBERT, Annick, *Accorder le participe passé : les règles illustrées par l'exemple*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot, 1996, 139 p. (Entre guillemets) ISBN 2-80II-IIIO-4

Ouvrage comprenant des mises à jours théoriques, des exercices et leurs corrigés.

• *Le grand livre de votre correspondance*, Laurence Albert, Bénédicte Desmarais, T. Gorla et M. O'Sullivan, Paris, De Vecchi, 1995, 395 p. ISBN 2-7328-3003-8

Courrier privé, règles de la correspondance commerciale et d'affaires et règles de la correspondance franco-anglaise.

• GREVISSE, Maurice, *Savoir accorder le participe passé : règles, exercices et corrigé*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot, 1996, 96 p. (Entre guillemets) ISBN 2-80II-II33-3

Règles de l'accord du participe passé avec des exemples, des exercices et leurs corrigés.

• HOFER, Manfred, *Dictionnaire étymologique et historique du vocabulaire français de l'art culinaire*, Edisud, 1996

L'histoire des mots, leur étymologie et leur développement sémantique; la formation, le développement et la composition des plats cuisinés, ainsi que la terminologie de l'art culinaire.

• LARUE, Fabrice, *Le dictionnaire de la nostalgie*, Paris, M. Lafond, 1995, 280 p. ISBN 2-84098-117-3

Rassemble des mots des années révolues.

• LEITZMANN, Claus, DAUER, Ulrike, *Dictionnaire de la nutrition*, Ulmer, 1996, 300 p. ISBN 3-8001-2148-4

Terminologie multilingue de la science de la nutrition, notamment la physiologie nutritionnelle, de la médecine et de l'agriculture.

• *Marketing et publicité*, L'anglais du marketing et de la publicité, Paris, Pocket, 1996, 221 p. ISBN 2-266-06II8-6

Ouvrage comprenant 20 dossiers sur la terminologie et la pratique anglo-saxonne du marketing et de la publicité.

• MIRANDE, Christophe, *Comment écrire et enrichir son vocabulaire*, Paris, De Vecchi, 1996 ISBN 2-7328-1996-4

Explique comment éviter les barbarismes et les pièges du français, trouver le mot juste, les bonnes règles grammaticales, l'effet de style approprié.

• PATAR, Benoît, *Dictionnaire actuel de l'art d'écrire*, Saint-Laurent, Québec, Fides, 1996, 599 p. ISBN 2-7621-1826-3

Offre des solutions respectant le génie de la langue. De multiples exemples éclairent les cas les plus complexes.

• *Petit Larousse compact 1997*, Paris, Larousse 1996, 1784 p. ill. En coul. ISBN 2-03-301397-9

Nouvelle version enrichie et mise à jour.

• *Le Robert au quotidien*, Paris, Le Robert, 1996, 2181 p. ISBN 2-85036-298-0

Comprend 50 000 mots, 150 000 sens, 25 000 citations et plus de 6 000 conseils pratiques sur le bon emploi des mots.

• SAGE, Laurent, *Dictionnaire anglais-français de la mécatronique*, Paris, Masson, 1996, 144 p. ISBN 2-225-85207-3

Ouvrage bilingue sur la terminologie de la mécatronique et de l'électronique. 5 000 termes et sigles traduits portant sur l'équipement, les disciplines et les méthodes de production.

• STANKÉ, Alain, *Je parle plus mieux française que vous et j'te merde!* : les joies de la francophonie, ill. Pijet; préf. Jean-Loup ChiRet, Montréal, Stanké, 1995, 225 p., ill., ISBN 2-7604-0495-1

Ouvrage plein d'humour soulignant les malentendus qui surviennent souvent à cause des différences du français au sein de la francophonie. Comprend des solutions pratiques pour les Québécois qui vont en France et pour les Français en visite au Québec.

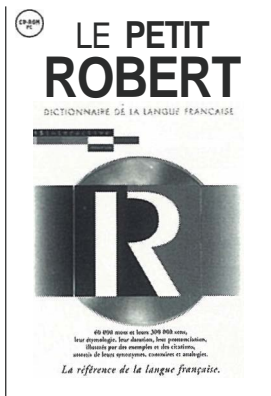
• WŁODARCZYK, André, *Politesse et personne: le japonais face aux langues occidentales*, préf. Claude Hagège, Paris, L'Harmattan, 1996, 279 p. (Sémantiques) ISBN 2-7384-4II3-0

Étude sur l'expression de la politesse et de la personne dans la linguistique japonaise, située par rapport aux langues occidentales.

Dictionnaires et références électroniques

• *Le petit Robert, Dictionnaire de la langue française*, Disque optique compact CD-ROM, Dictionnaires le Robert, - Réalisation informatique : VAN DIJK, 1996, Lirisinteractive, 1996. Configuration minimale requise: Lecteur de CD-ROM, processeur 386, 4 Mo de RAM, 3 Mo disponibles sur le disque dur plus une carte de son. Windows et Windows 95. Également offert en version Macintosh.

Navigation hypertexte. 60 000 mots et leurs 300 000 sens, assortis de leurs synonymes, contraires et analogies et enrichis de 35 000 citations et plus de 150 000 renvois analogiques. Comprend également l'enregistrement de la prononciation de 9 000 mots et d'une centaine de citations. Recherche complexe et rapide : lemmatisée en texte intégral, phonétiques élaborées, par langues dans les étymologies, par auteurs des citations, par catégorie grammaticale, etc.



promotion de la langue française, Délégation à la langue française, éd. Josseline Bruchet, Paris, CILF, 1996, 179 p. ISBN 2-85319-265-2

Regroupe tous les organismes francophones dans le monde qui visent la promotion de la langue française.

• ETIEMBLE, René, *Au secours Athéna*: le jargon des sciences, Paris, Hermann, 1996, 130 p., (Savoir-Lettres) ISBN 2-7056-6278-2

L'auteur continue son combat contre le français. Ce livre est une nouvelle version du Jargon des sciences paru il y a 25 ans. Dessins de Garache.

• GUSDüRF, Florent, MAN-NING, Alan, *Le thème anglais* : pratique de la traduction, Paris, Ellipses-Marketing, 1996, 159 p. ISBN 2-7298-5549-1

Divisé en 40 thèmes tirés de la presse française qui portent sur une variété de sujets d'actualité. Les textes homogènes sont tous traduits et annotés, c'est-à-dire que l'on y indique les procédés stylistiques, les indications lexicales, l'étude du champ sémantique, les notes grammaticales et culturelles.

• *Histoire de la langue française : 1914-1945*, dir. Gérald, Antoine, Robert Martin, Paris, CNRS-Éditions, 1996, 1056 p. ISBN 2-271-5687-0

De nouveaux moyens de communications sont apparus entre les deux guerres mondiales. On retrace l'histoire de la langue avec une attention particulière à l'expression orale qui a été influencée par le cinéma et la radio.

• MEL'cÛK, Igor, CLAS, André, POL-GUÈRE, Alain, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve (Belgique), Duculot, 1995, 256 p. ISBN 2-8011-1106-6

Cet ouvrage présente une théorie lexicologique qui met l'accent sur l'explication sémantique et la combinatoire des unités lexicales. Les auteurs suggèrent un modèle de dictionnaire et en formulent les principes de rédaction.

• *Tendances récentes en linguistique française et générale*, volume dédié à David Gaatone, éd. Hava Bat-Azeeve Shyldkrot, Lucien Kupferman, Amsterdam, J. Benjamins, 1995, 409 p., texte anglais et français ISBN 90-272-3129-X

Contributions en hommage au linguiste David Gaatone, professeur de l'université de Tel-Aviv.

• *La traduction en France à l'âge classique*, éd. Michel Ballard, Lieven D'Hulst, Villeneuve-d'Ascq (Nord), Presses Universitaires du Septentrion, 1996, 350 p. (UL3 Travaux et recherches) ISBN 2-86531-070-1

Étude sur les tendances de la traduction en France à l'âge classique.

• *Les transferts linguistiques dans les médias audiovisuels*, éd. Yves Gambier, Villeneuve-d'Ascq, Septentrion, 1996, 250 p., (Traductologie) ISBN 2-85939-489-3

Explique les enjeux et les contraintes des transferts linguistiques en audiovisuel tels que l'importation de films, de vidéo, à la radio. •

Manon Bergeron, trad. a.

langues, linguistique et traduction

• CALVET, Louis-Jean, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF, 1996, 128 p., (Que sais-je?; 3075) ISBN 2-13-047498-5

Présente les politiques linguistiques dans le monde et leur impact sur les nations.

• FRANCE. *Délégation générale à la langue française - Langue française et francophonie : répertoire des organisations et associations œuvrant pour la*

Les ouvrages présentés dans la chronique Des livres sont en vente à la Librairie Olivieri, sauf indication contraire [5200, Gatineau. Montréal H3T 1W9; tél. : (514) 739-3639; téléc. : (514) 739 3630]. Les prix sont donnés à titre indicatif seulement.



Veuillez m'abonner à *Circuit*, magazine d'information sur la langue et la communication (un an, 4 numéros: 25 \$ toutes taxes comprises, extérieur du Canada: 35 \$). Chèque ou mandat à l'ordre de « *Circuit* OTIAQ »

nom _____

adresse _____

code postal _____

signature _____

date _____

Circuit

Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec
2021, rue Union, bureau 1108, Montréal (Québec) H3A 2S9 Canada